

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

MARS 1711.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE;
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. XI.

AVIS DU LIBRAIRE.

CE Journal, que nous donnons au Public tous les mois depuis celui de Juillet 1704. est reçu si favorablement dans toutes les parties de l'Europe, qu'il n'y a presque point de Curieux qui ne veuillent avoir cet Ouvrage manuscrit, complet, & ne le considerent très-utile à l'histoire du tems; pour répondre à leur empressement je me tiens fourni de corps complets, & de mois séparés dudit Journal, afin que ces Curieux soient servis aussi-tôt qu'ils le souhaiteront. Mais l'Auteur continue d'avertir qu'il ne recevra pas les Memoires & Pièces concernant les interêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour insérer dans ce Journal, à moins qu'ils ne les affranchissent: On les averti même qu'ils seront toujours rejettez ou laissez en rebut, avec d'autant plus de justice que le public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand se seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de les adresser au Libraire, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Mars 1711.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considéra-
ble en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.

I. **G**ironne Ville de Catalogne,
Capitale du Lampourdan, *Description*
fournit aujourd'huy une trop *de Gironne*
ample matiere à la conversa- *& mœurs*
tion des gens qui s'intressent *des Cata-*
aux événemens publics, pour *lans.*

négliger ici quelques remarques historiques
qui y ont du raport.

Le commun peup'e de Gironne & du
Païs circonvoisin ont l'humeur farouche &
brutale, ennemis de la peine & du travail,
fort adonnez au vol & au brigandage; c'est
ce qui leur fait préférer la guerre à la tran-
quillité. La Noblesse & les gens au-dessus
du commun, sont prompts, boüillans &
capricieux : en general les Catalans sont
d'une humeur inquiète, jaloux du repos de
leurs voisins, aimant à changer souvent de
maître : la conduite qu'ils tinrent dans le
siècle précédent, en se donnant à la France,
& leur dernière revolte, sont des preuves
incontestables de la variété de leur esprit.

M 2 Ancien.

Anciennement les fils aînez des Rois d'Arragon portoient le titre de *Comtes de Gironne*. Cette Place qui est scituée sur la Riviere de Ter, est une des plus fortes Villes de Catalogne & même d'Espagne, tant par sa scituation naturelle, à cause des Rivieres ou des Rochers assez escarpez qui en deffendent l'aproche, que par les anciennes & nouvelles fortifications qu'on y a faites. On a construit plusieurs Forts & Redoutes hors la Ville, qui en rendent l'accès difficile, & qui obligent une Armée qui en veut faire le siège, de faire un fort grand circuit; d'ailleurs le Pais n'est pas assez fertile pour pouvoir fournir à la subsistance d'une Armée nombreuse; voici en quoi consistent ses fortifications extérieures, outre celles du corps de la Place.

Du côté droit en tirant vers le bas de la Riviere, on a construit sur un rocher à deux cent toises hors la Ville un Fort très bien bastionné, qu'on nomme le *Montjoÿ* ou le *Fort rouge*. A cent toises de-là, tirant vers la Ville, il y a une grande Redoute ou *Plateforme*, aussi construite sur le Roc, qui est à pareille distance du Bastion de la Place, soutenüe par une autre Redoute, qu'on nomme de *Bournoville*, construite dans une Isle formée par la jonction des eaux du Ter & de Donia.

A trois cens cinquante toises du Fort Rouge, tirant sur la gauche, on trouve un autre Fort très-regulier, qu'on nomme du *Calvaire*: à cent cinquante toises de-là, il y a une autre Redoute qu'on nomme du *Capitolle*, qui est à cent quarante toises hors la Ville: elle fait aussi face & est commandée

dée d'un autre Fort plus considerable que les précédens, on le nomme le *Fort du Connestable*. Ce Fort correspond à une autre Redoute qu'on nomme *de la Ville*, & au *Bastion des Carmes*, attachée aux murailles de la Place, au haut de la Riviere. Sur le haut de la montagne, plus loin que le Fort du Connestable, il y a encore le *Retranchement des Capucins*. Il est à remarquer que depuis l'année 1705. que les Alliez s'établirent en Catalogne, par la prise de Barcelonne & la revolte des Catalans, on a beaucoup augmenté toutes ses fortifications; entr'autres le *Fort de la Reine Anne*, qui a été nouvellement construit. Ainsi cette Ville est beaucoup plus forte qu'elle n'étoit lors que pendant la dernière guerre les François la prirent en 1694. Par la paix de Riswick en 1697. elle fut renduë aux Espagnols; les Alliez de la Maison d'Autriche à la faveur de la Revolte, s'en saisirent en 1705. comme je viens de le dire.

II. Mr. le Duc de Noailles à la tête d'une Armée Françoisse d'environ vingt-deux mille hommes, bloqua Gironne au mois de Decembre dernier; mais la tranchée contre le Fort rouge, ne fut ouverte que le 28. quoi que les Batteries élevées sur le rocher eussent commencé à tirer deux jours auparavant: les Assiegez abandonnerent ce Fort le 29. ainsi il falut changer les Batteries pour attaquer la grande Redoute ou Plateforme, dont j'ai parlé plus haut. Celle-là commença à s'exécuter le 31. Decembre, & le 2. de Janvier une autre Batterie tira sur la Ville pour faire brèche; mais les pluies continuelles qui ont regné sur la fin de Decembre

*Monsieur
de Noailles
assiege Gi-
ronne.*

Decembre & presque tout le mois de Janvier, mirent de grands obstacles à ce siège; car l'eau des Ravins des montagnes remplirent les tranchées, endommagerent les Batteries, & en ralentirent le feu; d'ailleurs le Ter s'enfla si fort, qu'il emporta les ponts de communication que les Affligens avoient construit sur cette riviere.

La pluye redoubla le 9. Janvier, dura trois jours & trois nuits, mêlée d'orages, d'éclairs & de tonnerres, qui manquèrent à faire perir l'Armée: car Mr. de Fienne qui étoit dans la plaine & dans la circonvallation, se trouva envelopé d'eau, avec 47. Escadrons & huit Bataillons, sans pain ni fourage; il ne pouvoit pas marcher en avant pour en aller chercher, à cause des rivieres & des ravins impraticables: depuis le 8. Janvier jusqu'au 13. on ne tira pas un seul coup de Canon, & on se crut obligé de lever le siège: mais la pluye ayant un peu cessé & les ponts de communication rétablis, les Convois commencerent d'arriver: le soldat ranima son courage, & l'on continua le siège: le Comte de Tatenbach Gouverneur de la Place, avoit déjà fait chanter le *Te Deum*, croyant que Mr. de Noailles avoit levé le siège: les équipages, sur tout ceux des vivres & de l'Artillerie, ont beaucoup souffert: mais enfin la Place a capitulé, comme on le dira un peu plus bas.

Considérations sur la victoire imaginaire de Mr. de Staremberg

III. Nous ne nous occuperons point ici à réfuter les différentes Relations qu'on a imprimées en Hollande & ailleurs, pour persuader aux peuples que Mr. de Staremberg avoit gagné la Bataille de Villaviciosa:

fa : les contrarietez qu'on y a aperçu, la fuite de Mr. de Staremberg avec ce qui lui restoit de son Armée, l'abandon des Royaumes entiers qu'il a quitté, la destruction qu'il a fait des Magazins de munitions de bouche & de guerre qu'il avoit à Saragosse & dans plusieurs autres endroits de son passage ; toutes les lettres venuës de la part des Officiers Anglois, Allemands & Hollandois prisonniers, ou qui sont encore à la suite de ce Général ; les Exprés dépechez de la Cour de Barcelonne dans toutes les Cours des Alliez, pour y demander avec tant d'instance de puissans secours : ce grand nombre de Conferances tenuës en Hollande pour déliberer sur les moyens de rétablir l'Armée des Alliez en Espagne : l'aveu que la Reine Anne a fait à son Parlement, de la perte que les Alliez y avoient faite, où le Corps des Anglois avoit presque tout péri. Toutes ces circonstances ont été des preuves trop évidentes, pour pouvoir cacher long-tems un événement si public ; chacun reconnoit aujourd'hui la raison pour laquelle on a voulu ainsi abuser les peuples, & l'on convient que si les Puissances liguées gaignoient de pareilles Batailles en Flandres, sur le Rhin & en Italie, elles se verroient contraintes de mettre de nouvelles Armées sur pied, si elles vouloient continuer la guerre. Laissons donc aux dupes, (s'il en reste encore quelques-uns,) à repâître leur imagination, *que les Alliez sont partout invincibles*, & contentons-nous de nous attacher à ce qui regarde la verité de l'histoire du tems.

*Particula-
ritez de la
Bataille de
Villaviciosa.*

IV. Le mois dernier * nous donnâmes la Relation de la Bataille de Villaviciosa; aujourd'hui mes Lecteurs trouveront bon, que je les ramene sur le champ de Bataille, pour y chercher de nouvelles preuves de la victoire des Espagnols; car nous ne rencontrons aucune circonstance qui nous désigne Mr. de Staremberg pour vainqueur. Les Espagnols gagnèrent le jour de cette Bataille, ou le précédent à la prise de Brihuega, dix paires de Timbales, quatorze Etendars, cinquante-quatre Drapeaux, vingt pièces de Canon, deux Mortiers; ils prirent 96. Chariots & plus de mille bêtes de charge, qui portoient les bagages & les provisions de l'Armée de Mr. de Staremberg; il resta sur le champ de Bataille trois mille hommes des Alliez. Les prisonniers faits à la Bataille ou à Brihuega, excedoient le nombre de huit mille hommes, & quatre mille chevaux. Don Joseph Valiejo qui avoit pris les devans avec son détachement, ne se trouva pas à la Bataille; mais il ne laissa pas de causer une grande perte aux Alliez; car le onze & le douze Decembre il fit plus de 2500. prisonniers la plupart Cavalerie; un de ses partis de trente chevaux seulement, favorisé par les Paisans de Castille, prit les bagages du Général de Staremberg à quelques lieus de Siguença; lors que le Roi d'Espagne en eut avis, par un effet de sa generosité, ordonna qu'ils fussent conservez pour lui être rendus. Par la supputation qui a été faite par les Commissaires Espagnols, le nombre des prisonniers qu'on avoit

* Voyez Février page 101.

des Princes, 6. Mars 1711. 157

avoit fait jusques au douzième Decembre, montoit à onze mille deux cens quarante sept hommes.

Comme tous ces faits sont éclaircis, verifiez & même confirmez par les lettres des Officiers au service des Alliez, ceux qui ont été les dupes des Relations opposées qu'on a publié dans les Païs étrangers, avoient peut-être, que leur aveuglement ou leur partialité les avoit trop prévenu en faveur des Alliez; les plus raisonnables de ces credules seront à l'avenir sur leurs gardes, à la lecture de ces écrits supposez & envenimez contre les deux Couronnes; autrement ils sont en risque d'être encore souvent abusez avant la fin de la guerre.

V. Ceux qui s'intéressent à sçavoir en quoi consistoient les forces des Alliez en Espagne avant leur défaite, peuvent l'apprendre de l'extrait des revûes qui furent faites au mois de Novembre, & envoyées aux Cours de Londres & de la Haye: en ce tems-là ils avoient en Castille dix-sept mille Fantassins & six mille chevaux: dans divers postes d'Aragon deux mille Fantassins & mille Chevaux; en Catalogne dix-sept Bataillons & douze Escadrons, sans y comprendre les Miquelets, Catalans & Aragonois: en examinant les pertes qu'ils ont faites à Brihuega, Villaviciosa, & pendant la retraite de Mr. de Staremberg, on peut juger à peu près de ce qui leur reste.

VI. Ce Général s'étant reposé quelques jours à Daroca, (pendant que l'Armée d'Espagne avoit fait halte à Sigüenza en attendant les vivres necessaires,) continua sa retraite vers Saragoſſe avec le débris de son

*En quoi
consistoient
les forces des
Alliez.
en Espagne.*

*Suite de la
retraite de
Mr. de Sta-
remberg qu'on
abandonne*

son

*Sarragoſſe & ſous l'Ara-
gon.*

ſon Armée, qui fut groſſie par les Garniſons des poſtes d'Aragon qu'il abandonna; il arriva à Sarragoſſe le 23. Decembre; il fit d'abord mine de vouloir ſ'y retrancher, mais ce n'étoit que pour y rafraichir ſes troupes & y attendre la jonction de celles qui étoient à Magallon & dans quelques autres poſtes à la gauche de l'Ebre; celles qui étoient à la droite de ce Fleuve, eurent ordre de ſ'asſembler à Fraga: Mr. de Staremberg ayant été averti que l'Armée du Roi d'Eſpagne approchoit, pour l'attaquer dans Sarragoſſe, jugea à propos d'en décamper la nuit du 30. au 31. après avoir détruit & fait jeter dans la riviere une partie des Magazins; il prit la route de Fraga, & paſſant la Cinca & la Nogara Ribagorſſanna, pourſuivit ſa route juſques à Balaguer, toujours harcelé par Mrs. Mahoni, Bracamonte & Vallejo: le Marquis de Valdecannas, avec un autre Détachement de Cavalerie, le ſuivit auſſi, de maniere que de tems à autre ſa troupe étoit écornée à meſure qu'ils ſ'écarroient, ou que les traſneurs ne pouvoient pas ſuivre. Deux jours après ſa fortie de Sarragoſſe, le Regiment d'Ahumada & un autre Regiment d'Aragonois, levé depuis la Bataille de Sarragoſſe, prirent congé de lui avec leurs Colonels & tous les Officiers: en arrivant à Sarragoſſe ils mirent bas les armes, & implorerent la clemence du Roi, qui leur pardonna.

*Arrivée au
Roi à Sara-
goſſe.*

VII. Ce fut le 4. Janvier que Sa M. C. arriva à Sarragoſſe avec le Corps de troupes qui l'eſcortoit. Le 5. le reſte de la Cavallerie, ſix Bataillons des Gardes arrive-

rent

des Princes &c. Mars 1711. 159

rent aussi avec trente deux piéces de Canon & six mortiers, montez sur les mêmes affuts qu'ils avoient à Villaviciosa; ce qui détruit la circonstance inserée dans les Relations d'Hollande, que Mr. de Staremberg avoit fait brûler ces affuts. On trouva dans Saragoſſe dix piéces de Canon, dont six sont enclouéz, trente milliers de poudre dans le Château ou Fort de l'Inquisition, 4000. sacs de bled ou farine, & quantité d'autres munitions de bouche & de guerre. Le reste de l'Armée d'Espagne n'arriva que le dix Janvier, à la reserve de huit Bataillons qui en furent détachez avec sept Escadrons, pour aller sur la frontiere d'Estramadoure, sous les ordres du Marquis de Bay. Le Roi a donné à Don Joseph Vallejo le titre de *Comte de Brihuega*, en consideration des services importants qu'il a rendus cette Campagne; & au Comte Mahoni une Commanderie de St. Jacques de cinq mille ducats de revenu. Ce Comte qui est un Officier Irlandois, des plus braves de cette intrépide Nation, fit prisonnier de guerre à Illueca Don Antonio de Villaroel Lieutenant Général dans l'Armée de Mr. Staremberg, avec le Détachement qu'il commandoit, qui consistoit en 660. hommes, parmi lesquels il y avoit 150. Officiers reformez, ou qui avoient perdu leurs Compagnies, tant à la Bataille de Villaviciosa, que dans la poursuite de Mr. de Staremberg.

Don Vallejo est fait Comte de Brihuega.

Le Comte Mahoni recompensé de ses services.

VIII. Le Roi, la Reine & le Prince des Asturies, qui sont avec toute leur Cour à Saragoſſe y feront quelque séjour: en attendant les opérations de la Campagne prochaine,

*Ordre pour
racheter les
Esclaves Es-
pagnols.*

prochaine, partie de l'Armée d'Espagne est allée prendre des quartiers de rafraichissement en Catalogne & dans le Comté de Ribagorça, que les premiers progresz des Alliez avoit fait revolter. Sa M. C. a fait remettre aux Religieux de la Merci cinquante mille écus, pour le rachat des Esclaves Espagnols, que les Algeriens firent à la prise d'Oran.

*Monsieur de
Noailles
prend Giron-
ne par Capi-
tulation.*

IX. Voici la suite du siege de Gironne, dont nous avons parlé au commencement de cet Article : le dix neuf Janvier la brèche, que les Batteries des Assiegeans avoient fait au mur de la Ville, étoit d'environ sept toises; mais il fut jugé qu'il falloit l'augmenter par la mine, à cause que les Assiegez avoient de grands retranchemens derriere la brèche : pendant qu'on y travailloit le Duc Noailles détacha le Comte d'Estaire pour aller donner la chasse à un Regiment Napolitain, qui depuis quelques jours rodoit aux environs de la Place, pour tâcher de s'y jeter. Le Comte d'Estaire l'ayant joint l'attaqua, en tua une partie, fit 250. prisonniers, & dispersa le reste.

Le 23. la mine ayant fait son effet, on donna l'affaut, & nonobstant la résistance des Assiegez, on entra dans la Ville les ayant poussez jusqu'à la seconde enceinte, qui étoit encore fortifiée par d'autres retranchemens. On se preparoit à les attaquer, lors que le Comte de Tatembach, Gouverneur de Gironne, fit battre la chamade, & envoya le Général des Troupes Palatines, proposer de capituler pour la Ville, tant seulement, mais le Duc de Noailles ne trouva pas la proposition raisonnable.

ble, puisqu'il sçavoit qu'il pouvoit s'en rendre maître dans deux jours. Il répondit, que si les Forts n'étoient pas compris dans les Articles que le Gouverneur avoit à proposer, il pouvoit s'en retourner : Mr. de Tatembach fit de nouvelles propositions, où son honneur & la conservation de ses Troupes étoient également menagés : Il offrit de rendre la Ville & de se retirer avec toute la Garnison dans les Forts sur la montagne, promettant de les évacuer le 31. Janvier, si avant ce tems-là il n'étoit pas secouru par une Armée capable de donner combat. A ces conditions la Capitulation fut signée le 24. Janvier, par laquelle la Garnison devoit être conduite avec routes les marques d'honneur à Barcelonne.

Plusieurs raisons obligerent Mr. de Noailles d'accorder ces conditions, quoi qu'il sçût que les Assiégés n'avoient aucun secours à espérer : premierement il fut bien aisé de conserver les Troupes du Roi, déjà fort fatiguées par les rigueurs de la saison : 2. d'empêcher le pillage de la Ville, parmi lequel les Bourgeois affectionnez au Roi Philippe V. (dont le nombre étoit fort considerable) seroient confondus avec les Revoltez, qu'on veut d'ailleurs ramener à leur devoir par la clemence & par la douceur : 3. que ce seroit se priver de profiter des provisions dont les Magazins étoient abondamment pourvûs, puisque la Garnison les auroit enlevés ou détruits : 4. qu'enfin il étoit tems de donner quelque relâche aux Troupes fatiguées, tant par la Campagne qu'elles avoient fait en Dauphiné, d'une longue marche pendant l'hyver, & des

incom-

incommoditez du siege ; d'autant plus que ces mêmes Troupes sont destinées à commencer la Campagne de cette année à fort bonne heure.

Mr. de Noailles a mis, par *interim*, le Comte de Brancas pour faire les fonctions de Gouverneur de Gironne : Mr. Planqué Brigadier des Armées de France, ayant porté à Versailles la nouvelle de cette Conquête, Sa M. l'a fait Maréchal de Camp. Voici en substance les Articles de la Capitulation.

Capitulation de Gironne,

1. **Q**ue le 25. Janvier au matin, les Troupes de l'Armée de Mr. de Noailles prendroient possession de la Ville de Gironne, de toute l'Artillerie, des Magazins de bouche & de guetre, & des fortifications qui en dépendent.

2. Que le même jour la Garnison se retirera dans les Forts du Connestable, de la Reine Anne, des Capucins & du Calvaire, pour y demeurer jusqu'au 31. qu'elle les évacuera, si avant ce tems-là il ne vient pas à son secours une Armée capable de donner combat, & non point un simple secours de Troupes, qui pourroient s'introduire par surprise pour fortifier la Garnison.

3. Qu'en attendant il y aura suspension de tous actes d'hostilité.

4. Que le 26 les Equipages de la Cavalerie Palatine sortiront pour prendre la route de Barcelonne, & seront conduits jusqu'à Ostalric.

5. Que le 31. aux conditions ci dessus, le Comte de Tatembach remettra au Duc de Noailles tous les Forts, d'où la Garnison sortira

tira le matin tambour battant, Drapeaux déployez, quatre pièces de Canon de fonte & deux Mortiers, avec des munitions pour tirer dix coups, & pareil nombre de coups pour les soldats, pour être le tout conduit à Barcelonne.

6. Que la Garnison mènera avec elle douze chariots couverts, & du pain pour cinq jours.

7. Que le Gouverneur & Etat-Major auront deux mois de tems pour disposer de leurs effets qu'ils laisseront dans la Place.

8. Que les Bourgeois & Habitans, qui ont été forcés à prendre les armes pour aider à défendre la Place, ne seront point inquiétez.

9. Qu'on ne pourra les obliger à porter les armes hors de leurs murailles.

10. Que ceux qui voudront se retirer ailleurs pourront le faire dans l'espace de deux mois, avec faculté de vendre leurs biens & effets.

11. Qu'aucun Officier ne pourra être retenu pour dettes, en donnant caution dans la Ville.

12. Que de part ni d'autre on ne pourra reprendre les déserteurs, ni arrêter la Garnison sous prétexte de represailles, &c.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **O**N a imprimé à Paris une dissertation sur une Tapifferie d'une magnifique beauté, qui est à vendre: elle est de la succession

*Tapifferie
magnifique.*

cession de feu Madame la Duchesse de Nemours. Cette Tapisserie, qui contient sept pièces de sept aunes de longueur chacune, sur quatre de hauteur, avec la bordure d'un goût très-rare, a été faite à Bruxelles d'après Jules-Romain, elle est entièrement soye ou laine: elle représente toute l'histoire d'Abraham, avec les plus beaux paysages qu'on peut s'imaginer.

Gratifications données par le Roi.

II. Mr. du Barail, ayant été fait Maréchal de Camp & Gouverneur de Landrecy, avec la continuation de sa pension de 7500. livres, Mr. le Marquis de Nangis a été nommé pour remplir sa place de Colonel du Regiment du Roi Infanterie.

M. de Goezbriand est fait Gouverneur de Verdun.

III. Le Gouvernement de Verdun sur Meuse, étant vaquant par la mort du Marquis de Feuquieres Lieutenant Général des Armées du Roi, Sa M. l'a donné à Mr. le Marquis de Goezbriant, aussi Lieutenant Général, Chevalier des Ordres du Roi: il est gendre de Mr. Desmaretz Contrôleur général des Finances; c'est lui qui la Campagne dernière fit une si belle défense dans Aire. Il est d'une très-illustre Famille de Bretagne, qui a donné un Maréchal de France à la Couronne.

Arrêt concernant les taxes du dixième de.

IV. Le 20. Decembre on rendit un Arrêt au Conseil d'Etat du Roi, qui n'a néanmoins paru que vers la fin du mois de Janvier: il intéresse trop le public, pour ne pas le joindre ici en entier.

LE Roi ayant par un Arrêt du cinq Novembre dernier, commis six des Sieurs Commissaires de son Conseil, pour examiner les oppositions qui seront formées à l'exécution

xécution des Rolles arrêtez & à arrêter en conséquence de la Déclaration du 14. Octobre précédent, concernant la levée du dixième du revenu des immeubles; il semble que ce seroit imposer à ceux qui ont des moyens d'oppositions legitimes à proposer, la nécessité de se rendre à la suite de son Conseil pour être écoulez: Et Sa Majesté voulant faciliter à ses Sujets les moyens de se pourvoir, & leur épargner la dépense; ouï le Rapport du Sr. Desmaretz, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Controlleur général des Finances; Sa Majesté en son Conseil a permis & permet aux particuliers, Corps & Communautéz, qui se trouveront employez dans les Rolles qui sont & seront arrêtez pour le dixième de leur revenu, & qui voudront se pourvoir par opposition contre leurs cottes, de s'adresser aux Srs. Intendants & Commissaires départis dans ses Provinces & Généralitez du Royaume; (après néanmoins, qu'ils auront fourni leurs déclarations, ainsi qu'il est ordonné,) pour par lesdits Srs. Intendants & Commissaires départis être les Requêtes & pièces desdites parties vûes & examinées, & icelles envoyées au Conseil avec leurs avis, être par Sa M. de l'avis des Srs. Commissaires de son Conseil nommez par ledit Arrêt du cinq Novembre dernier ordonné ce que de raison; faisant Sa Majesté défense ausdits Srs. Intendants & Commissaires départis dans les Provinces & Généralitez, de recevoir aucunes Requêtes en opposition, qu'après qu'il leur sera apparu que lesdites déclarations auront été fournies.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, tenu à Ver-

faillies le vingtième jour de Decembre 1710
Collationné, Signé, BERTHELOT.

*Préjudice
que souffre
le commerce
d'Hollande
de la conti-
nuation de
la guerre.*

V. Les Sujets de la République d'Hollande ressentent de plus en plus, le préjudice que leur commerce a souffert & souffrira encore plus à l'avenir, du peu de disposition que les Commissaires Députez des Etats Généraux apportèrent aux negociations de Paix, lors des Conferances de Gertrudemberg; n'ayant cherché qu'à perpetuer la guerre par les conditions déraisonnables & impossibles qu'ils proposerent. Ils se sont déjà vûs frustrer du gain du commerce qu'ils faisoient en France & en Espagne, nonobstant la guerre, à la faveur des Passeports que les deux Couronnes accordoient très aisément à leurs Marchands: la revocation de ces Passeports a déjà produit la perte de plus de cent de leus bâtimens marchands, qui ont été pris par les Armateurs François & Espagnols: mais ce qui doit leur être plus sensible, c'est que les Nations neutres vont attirer à elles tout le gain que les seuls Hollandois faisoient par leur commerce ouvert avec les deux Couronnes: car par un Arrêt du Conseil du 30. Decembre, publié depuis peu sur toutes les frontieres, le Roi permet aux Nations neutres, d'apporter dans les Ports du Royaume, les marchandises contenuës dans un état joint à l'Arrêt, qui sont de plus de cent vingt différentes sortes, dont aucune n'est du crû ni de la fabrique d'Hollande, & dont cependant les Hollandois faisoient presque seuls le commerce.

*Arrêt qui
permet aux
Nations
neutres de
faire le com-
merce en
France &c.*

Le Roi, pour mieux favoriser dans cette occasion

occasion les Nations neutres, exempte leurs Vaisseaux, (pendant la presente guerre tant seulement,) du droit de fret ou de cinquante sols par tonneau, sans qu'ils puissent être obligez de remporter l'équivalent en marchandises de France, si bon ne leur semble; mais seulement de payer les droits d'entrée ordinaire, à la reserve de l'acier qui ne payera que 28. sols le cent pesant, & le beure ne payera aussi que 30. sols du cent pesant.

Ces avantages ne sont accordez aux Nations neutres, que sous deux conditions : la premiere, que leurs Vaisseaux seront de leur propre construction & fabrique, ou que ceux qui n'en seront pas, auront été par eux acquis avant la déclaration de la presente guerre, dont la vente aura été faite pardevant les Officiers publics qui doivent passer de pareils actes, avec les autres formalitez requises, conformément à l'Article VII. du Reglement fait pour la navigation des Etats neutres, du 23 Juillet 1704. La seconde condition porte, qu'il n'y aura à bords des Vaisseaux qui viendront dans les Ports de France, aucun matelot ou autre Sujet des Etats Généraux de Hollande, à moins qu'il ne soit naturalisé chez les Nations neutres avant la presente guerre, le tout à peine de confiscation du Vaisseau &c.

VI. Par Edit du mois de Janvier dernier, le Roi a converti en rentes au denier vingt, sur les Aydes & Gabelles, les augmentations des gages créés en faveur des Traitans, Fermiers, Employez & autres Intéressés dans les affaires du Roi; au mo-

*Edit de
creations de
rentes pour
les gens d'af-
faires.*

yen de quoi ces gens d'affaires sont déchargés de prendre les augmentations de gages qui avoient été fixés par l'Edit du mois d'Octobre, dont nous avons fait mention ailleurs ; * mais c'est à condition de payer comptant les sommes capitales des rentes pour lesquelles ils seront compris dans les Rolles arrêtz au Conseil : ainsi cette acquisition est forcée à leur égard.

Arrêt pour l'extinction des billets de monoye & confiscation des especes décriées.

VII. Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27. Janvier dernier ; Sa Majesté en confirmant sa Déclaration du 7. Octobre 1710. a ordonné qu'à commencer du premier Février, les billets de monoye, demeureront décriez de tout cours & mis sans pouvoir être donnez ni reçûs dans aucuns payemens, sous les peines de confiscation & de trois mille livres d'amende portées par la même Déclaration. Néanmoins Sa Majesté pour acclerer l'entiere extinction des billets de monoye, permet d'en faire l'emploi jusqu'au premier Juillet prochain, soit en les portant aux Hôtels des monoyes, en fournissant cinq sixièmes des matieres ou vaisselles d'or & d'argent, ou d'anciennes especes, & un sixième en billets, pour leur être le tout payé comptant en nouvelles especes : soit en les prêtant aux Corps & Communautez qui font des emprunts pour payer le don gratuit qu'elles doivent au Roi à cause du doublement de leurs Octrois. Soit enfin en les portant au Tresor Royal pour acquerir des rentes au denier ving sur l'Hôtel de Ville de Paris. Passé le susdit jour premier Juillet 1711. lesdits billets ne feront plus reçûs ni au
Tresor

* Voyez Tome XIII. page 392.

Trefor Royal, ni dans les Hôtels des Monnoyes, qu'après ce tems là, les anciennes especes, vaisselles & matieres d'or & d'argent, ne seront payez aux Hôtels des Monnoyes que sur le pied de la réduction portée par l'Article dixième de la susdite Déclaration; & comme ces anciennes especes sont presentement décriées dans le Royaume, Sa M. veut que sa Déclaration soit exécutée, en ce qu'elle porte la confiscation de ces especes qui se trouveront sous les scelles ou parmi les effets saisis. *

VIII. On a publié une Ordonnance du Roi, qui ordonne la levée de vingt-trois mille cent hommes, pour servir de Recrues à l'Armée de Flandres, en ce non compris les Milices de Picardie & de Dauphiné, qui seront employées à la garde des postes necessaires pour la deffense de leurs Provinces.

Milices pour servir de Recrues.

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **Q**Uoi que la Republique des Lignes Grises eût résolu dans son Assemblée du mois de Decembre, que Mr. le Grand Prieur de Vendôme, seroit ramené avec sa suite & équipage, avant le trois du mois de Fevrier, dans l'endroit où le Sr. Masner l'avoit enlevé, * on n'apprend pas que cette résolution ait été exécutée. Masner qui traduit ce Prince sur les Terres de l'Empire,

Mr. le Gr. Prieur de Vendôme, suite de sa détention est.

* Voyez Tome XIII. page 390.

* Voyez Fevrier page 121.

l'Empire, de sa seule autorité, s'excuse d'obéir à l'ordre de ses Souverains, sous prétexte que l'Empereur retient ce Prisonnier sans aucun droit : les mémoires que les Ministres de S. M. I. & de la Reine Anne d'Angleterre ont presentez aux Grisons, font assez connoître que ces deux Puissances voudroient se servir de l'occasion que Masner leur met en main, pour allumer la guerre en Suisse, comme ils ont fait dans plusieurs autres Souverainctez de l'Europe. Les Lignes Grises se sont rassemblées le troisiéme Fevrier, pour déliberer de nouveau sur l'attentat commis contre leur Souveraineté par un de leurs Sujets, protégé dans sa conduite injuste & irreguliere par les Cours de Vienne & de Londres; en attendant que nous apprenions quelles auront été les résolutions de cette Assemblée, voici une Lettre que M. le Comte du Luc Ambassadeur de France écrivit aux trois Lignes le 23. Janvier 1711.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS.

*Lettre de
M. le Comte
du Luc aux
Lignes Gri-
ses.*

LE Roi mon Maître continuant de prendre part à la gloire & au bonheur de vôtre République, m'a commandé de vous faire les observations suivantes, afin que vous ayez le tems d'y réfléchir avant la tenuë du Congrez qui a été convoqué pour le trois du mois prochain.

Mrs. les Barons de Greuth & Manning prétendant par les differens mémoires qu'ils vous ont presentez, que dans ma Lettre du neuf Novembre dernier, j'ai usé de menaces, en representant l'injustice com mise contre
Mr.

Mr. le Grand Prieur , comme si j'avois voulu anticiper sur les droits de leurs Maitres, qu'ils croyent assez étendus pour faire la Loy à toutes les Nations.

Plus justes & plus éclairez , vous avez mieux compris le sens de ma Lettre, vous n'avez pas été étonnez que le Roi s'adressât à vous pour demander la liberté d'un Prince arrêté sur vos Terres , par un de vos Sujets ; lequel s'est apropié l'autorité Souveraine , de concert avec les Ministres , qui sous le nom d'Alliez , travaillent à vous mettre en servitude.

Ils seroient parvenus à leurs fins , M. S. si vous étiez capables de molir par crainte ou partialité. Que ditroit l'Europe , si vous ne punissiez point Masner des crimes qu'il a commis contre vous-mêmes ? Quelle Puissance vous pourroit-elle regarder désormais, comme un Etat libre , si après les ménagemens que vous gardez , vous ne vous serviez pas des moyens que Dieu vous a mis entre les mains, pour vous procurer la réparation d'un outrage aussi marqué que celui que vous fait l'Empereur , en détenant injustement Mr. le Grand Prieur ?

Lisez, je vous prie , la Lettre de l'Empereur écrite le dix-huit Novembre à son Envoyé, qui a pris soin de la rendre publique ; voici les propres termes.

„ NOUS te commandons seulement par
„ la presente de deffendre & de proteger
„ ledit Masner de toutes les façons imagi-
„ nables , & le plus efficacement qu'il se pour-
„ ra, suivant la maniere de ce Pais-là , contre
„ ses Superieurs s'ils vouloient le rechercher
„ à cause de cette action.

Se serviroit-on d'un stile plus fort, s'il s'agissoit

s'agissoit de retenir les peuples de Bohême dans l'esclavage où ils gémissent ? Il est donc tems que vous ouvriez les yeux pour vous mettre à couvert des ambitieux desseins d'une Maison, qui profitant des conjonctures, se croit en droit de faire valoir jusqu'aux moindres chimères.

Vous n'avez qu'à jeter les yeux sur l'Italie, pour convenir que je ne vous avance rien d'outré ; mais ce qui se passe en Espagne, & les autres revolutions que les gens de bien attendent, donnent lieu d'espérer que Dieu renfermera l'ambition dans des justes bornes, & rétablira les Princes légitimes dans les Etats qui leur ont été usurpez. Alors vous connoîtrez qui sont vos véritables amis, si vous sçavez conserver les droits que vous ne devez qu'à Dieu & à votre valeur : vous trouverez des Puissances, qui comme par le passé, s'uniront étroitement avec vous, & vos Neveux beniront à jamais la résolution que vous allez prendre dans le prochain Congrez.

Je ne vous dirai rien sur les vols de Thomas Masner, parce que les interessés ont fait un mémoire des articles principaux ; je vous assurerai seulement que les preuves en sont constantes & qu'il n'est pas possible de justifier cet homme, sans se rendre complice de tous ses crimes.

Je regarderois comme un bonheur parfait, si je pouvois marquer à votre Nation à quel point je l'honore, & combien je desire de l'en convaincre.

*Memoire
pour prou-
ver les vols*

II. Dans les Lettres de M. l'Ambassadeur de France aux Ligues Grises, on a lu en termes formels, que *Masner étoit un voleur.*

des Princes, &c. Mars 1711. 173

leur, Les Ministres des Cours de Vienne & d'Angleterre qui ont épousé les intérêts du Sr. Masner, en ce qui regarde l'enlèvement de Mr. le Grand Prieur, (dans la seule vûë, que cette affaire allumeroit la guerre en Suisse) n'ont pas jugé à propos de rien avancer pour justifier leur creature sur les *larcins* dont on l'accuse : les intéressés aux ma'versations & à la mauvaise foi de Masner, ont fait imprimer un ample Mémoire de dix-huit pages *in quarto* en Allemand & en François, qui contient les articles & les circonstances *des vols de Thomas Masner* associé avec son fils. Puisque ce Masner a trouvé le moyen d'éterniser son nom dans l'histoire du tems, on ne sçauroit se dispenser de le faire connoître au public, tel qu'il est dépeint dans ce Mémoire, dont nous ne ferons qu'un simple Extrait.

*de Thomas
Masner.*

Extrait du Mémoire, contenant partie des vols de Thomas Masner de Coire.

L'Auteur établi d'abord que la France a pû s'assurer de la personne de Masner le fils, pour avoir raison des friponneries du Pere, puisqu'il est constant & de notoriété publique qu'ils sont associez, que toutes les Lettres que le Pere a écrites avant la détention de son fils, sont signées *Thomas Masner & fils*, & que quand ses Correspondans lui écrivent, les Lettres sont adressées à *Mrs. Masner & fils*. Que la regle du commerce veut qu'un associé est obligé & répond pour son associé; ainsi le fils étant solidairement responsable des dettes & des friponneries du Pere, il a pû être arrêté sur les Terres de France, pour tâcher

tâcher d'avoir satisfaction de ce que Thomas Masner a volé au Roi T. C. & à des Particuliers attachez aux interêts de la France : ce sistheme posé, il ne s'agit plus qu'à prouver la nature & les circonstances des vols de Masner ; c'est ce qu'on a fait très distinctement & fort amplement dans ce Mémoire : nous n'en rapporterons que six exemples assez brièvement.

1. Au mois de Fevrier 1703. les Masner Pere & fils, donnerent avis à leurs Corespondans d'Italie, que l'Empereur avoit nommé ledit Masner Pere, Commissaire des Contrebandes & Inspecteur Général ; qu'ainsi s'ils vouloient, ils pouvoient faire passer toutes leurs marchandises en seureté, leur offrant leurs services, &c. Les Srs. Bogghiari & Longi de Milan, &c. adresserent & confierent auxdits Masner dix caisses de fil d'or fin, & plusieurs balles de fil d'argent, de soye, de draps, de laine, poil de chevre & bon Corail, pour les faire tenir à Zindau & autres lieux de leur destination. Lesdits Masner ayant cette marchandise entre les mains, ouvriront les caisses, prirent le fil d'or & d'argent, & les remplirent de terre & de pierre. Ils se servirent de Jean Jacques Zelweger de Monstien, de Jean Baptiste Conca du Lac de Come, & de Charles Grisonne de Coire, Valet de Masner, pour défaire les balles de soye, y ajuster le fil d'or & d'argent, pour frustrer les droits des Bureaux par où elles passeroient, & les envoyerent en leur nom au Sr. Joseph Rozani de Hambourg, avec ordre d'en charger la moitié en argent comptant, & l'autre moitié en Bulgares de Moscovie ; ce qui fut executé : cependant ils écrivirent aux Proprietaires de
cette

cette marchandise en Italie, que le Directeur du Bureau de Feldkirck les avoit confisquées ayant trouvé de la contrebande dans ces marchandises. Les Masner avoient intéressé le Directeur du Bureau de Feldkirck, qui donna les certificats qu'ils voulurent.

2. Les Banquiers de Genes & de Milan chargez de faire des payemens en Baviere pour le service de S. A. E. & pour le Comte de S. M. T. C. Hiacinte Giudi de Milan adressa aux Masner Pere & fils cinq caisses de Barres & Platines d'argent, marquées N^o. 9. 10. 11. 12. 13. F. F. pour les faire tenir à François Maria Caymo d'Augsbourg; Masner moyennant une remise de 500. florins s'obligea de faire rendre ces cinq caisses à ses risques jusqu'à Leutkirck. Ces caisses arrivées à Coire, Masner en tira tout l'argent, & remit en place des pierres & de la terre; il fit ensuite emballer ces caisses en forme de balles de soye par les susnommez Zelweger & Grisonne.

Ces caisses d'argent ainsi petrifiées furent mises sur une voiture pour être conduites en Allemagne; Masner donna ordre à Ulrich Zelweger d'accompagner le Voiturier jusqu'à Leutkirck, afin de mieux persuader à ses Correspondans qu'il prenoit de grandes précautions; étans arrivés aux Fauxbourgs, Zelweger ne voulut pas souffrir que le Voiturier entrât dans la Ville, & le fit loger dans le Fauxbourg, au Cabaret nommé Luz. La nuit huit hommes déguisez en Soldats arriverent au même Cabaret; s'étant fait ouvrir la porte, ils enleverent les cinq caisses, les porterent sur les bords d'un ruisseau voisin, les briserent & jettèrent les pierres & la terre dans le ruisseau, laissant les planches & l'emballage

balage, pour persuader qu'on avoit emporté ce qui étoit dans les caiffes : ces huit prétendus foldats étoient les deux jeunes Zelweguer, les nommez Conca, Jean Reiter de Coire, Jacquin, son valet, le frere de Masner du côté de fa mere, François Brentano, Gajante dit Erino de Come, que Masner avoit envoyé à la fuite de la voiture. Tout cela a été vérifié.

3. Lors que l'Armée de France étoit dans l'Empire il y a plus de six ans, le Sr. Jean Kuentz de St. Gal, s'étant chargé de faire tenir 2500. Louïs d'or à Memmingen, les donna à Jean Jacques Zelweger pour les y porter; celui-ci en averti Masner, & résolut de se partager cette somme; pour couvrir leur friponnerie Masner traita avec le Comte de Koningseek, qui pour 500. Louïs d'or leur prêta la main: Zelweger fut arrêté par ce Comte & détenu prisonnier jusqu'à ce que les Suiffes le reclamèrent; il lui donna une attestation comme on lui avoit pris les 2500. Louïs d'or, quoique le Comte n'en eût vû que les 500. qui lui avoient été promis, le reste ayant été partagé entre les deux fripons.

4. Dans ce tems-là le Marquis de Barbezieres Lieutenant Général, passant d'Italie en Baviere, Masner qui pour 200. Louïs d'or avoit promis de le faire passer en sureté, le livra aux ennemis de la France, après lui avoir volé mille Louïs d'or, sa montre & ses sa-
bulettes, lesquelles Mr. de Granville voulut rachetter pour cent Louïs.

5. Masner vola au nommé Sonnerly Couxier de Lion, pour quinze mille livres d'effets qu'il portoit : ce vol fut fait sur le Lag

Mezzola

Mezzola sur les terres des Grifons.

6. On envoyoit en Baviere pour 700. mille livres de Lettres de change, par un nommé Brentano; Masner trouva le moyen de les lui prendre, dont il toucha, avec certains protecteurs qui étoient en part avec lui, soixante-quinze mille Florins.

Il y a plusieurs autres accusations vérifiées dans ce Mémoire, qui font une peinture très-désavantageuse de ce Masner; on y pince en passant le Sr. Manning Envoyé de la Reine Anne chez les Grifons, qui s'est déclaré le protecteur & l'appui de ce Masner. Il n'y a ni gloire ni honneur, pour un Ministre public, d'épouser les intérêts d'un homme noirci de crimes.

III. Mr. le Marquis Baretti Landi, Ambassadeur d'Espagne en Suisse, fit un discours le 21. Janvier dernier à l'Assemblée des Cantons Catholiques à Lucerne, qui est d'une nature à devoir trouver place ici.

ILLUSTRES ET PUISSANS SEIGNEURS,

Entre les différentes occasions que j'ai eu de me présenter à cette Assemblée, celle qui m'y amène aujourd'hui, est certainement une des plus importantes & des plus glorieuses. Je viens vous faire part des victoires du Roi d'Espagne mon Maître, & de la défaite entière de ses ennemis dans les deux mémorables journées du neuf & du dix Decembre dernier.

Ces superbes Concurrents, après avoir pénétrés jusques dans Madrid, regardoient la Monarchie d'Espagne comme une Conquête assurée

surée. Eblouis d'un rayon de fortune passagère, ils ne considéroient, ni le courage héroïque & la haute sagesse du Roi, ni la conduite & la valeur renommée du Duc de Vendôme, ni la fidélité, la bravoure, l'honneur & la Religion inébranlable des Grands, des Généraux, des Ministres, & de tous les ordres qui composent la Nation Espagnolle.

Philippe V. remonte l'épée à la main sur son Trône; ce grand événement est si étroitement lié avec l'intérêt des Louïables Cantons Catholiques, que j'ai lieu d'espérer, Illustres & Puissans Seigneurs, que la fonction dont je m'acquitte auprès de vous, par son ordre, fera accompagnée de tous les témoignages de joye & de tous les applaudissemens convenables à de fideles & sinceres Confederez.

Après une victoire si éclatante, j'ai peine à concevoir, je vous l'avoüe, par quel esprit de vanité ou de fausse politique nos ennemis osent imposer à des triomphes certains le fantôme d'un avantage fabuleux & chimerique. Pourroit-on s'imaginer, que le plaisir d'abuser pour un peu de tems quelques Nations credules, ait pû balancer dans leur esprit une dérision & une honte inévitable? Staremberg fuit avec les restes déplorables de son Armée: ou il n'arrivera point en Catalogne, ou il n'y arrivera que pour apprendre la prise de Gironne. Que peut-on penser de cet orgueil bizarre, qui signale par des chants de Victoire une défaite irréparable?

Voilà certainement des vainqueurs bien généreux; imitateurs du Grand Alexandre, ils remportent des Victoires, mais ils dédaignent
d'en

d'en profiter ; ils gagnent des Royaumes, non pour les conserver, mais pour en faire present à leurs ennemis. Gardons-nous bien de croire qu'ils les aient abandonnez ; ce seroit profaner trop injurieusement les lauriers dont ils viennent de les couronner. Voilà, sans doute, Mrs, le tour que leurs Historiens seront obligez de prendre, pour colorer un si fameux mensonge.

Mais pourquoi s'arrêter à des imaginations frivoles, quand les lumieres de la raison & de la verité peuvent éclaircir tous nos doutes? une Armée d'Alliez entre en Espagne: un de ses plus signalez exploits est de violer les Temples sacrez, & de porter le scandale, le blaspheme & le sacrilege dans ces zélées & Catholiques contrées. Je vous ferois horreur & je me ferois horreur à moi-même, si j'entreprendois de vous faire le détail de leurs excès.

Mais, ô Justice divine ! justes dispositions de la Providence ! ces profanateurs sont non seulement détruits & dispersez, mais un faux bruit rependu à leur avantage, force pour ainsi dire, les Nations soumises à nos ennemis, de solemniser le Triomphe de Philippe V. Les peuples mal informez, se réjouissent du sujet de nôtre joye, & par de pompeuses actions de graces, vont à l'envie remercier Dieu de les avoir châtiés !

Cen'est donc point ici, Mrs, un simple accident, c'est une conduite merveilleuse de la Toute Puissance, & c'est selon moi, dans les regles de la veritable Religion que nous professons, l'unique explication que nous devons donner à leurs fêtes. Une seule chose m'afflige au milieu de mes consolations, c'est que

la fureur & l'impieté ayent eu pour conducteur un Prince comme l'Archiduc, né dans le sein de l'Eglise Romaine, & d'une Maison qui fait sonner si haut la pieté & la Religion : la cause contre mon Roi est assez injuste, sans la rendre encore plus odieuse par des spectacles si scandaleux.

Je vous ay fait part, Illustres & Puissans Seigneurs, des prosperitez du Roi mon Maître, Prince cheri de Dieu, aimé & reveré de ses Sujets, unique Souverain des Espagnes par le droit du sang, par celui du Testament, & par le consentement universel de tous les Peuples, Ma fonction ne seroit pas remplie, si je manquois à vous renouveler les assurances de l'estime & de l'amitié que Sa M. conserve pour les loüables Cantons Catholiques, & les esperances qu'elle fonde sur le tems qui s'approche d'en faire revivre les anciens témoignages. De ma part je serai ravi d'y contribuer par mes vives representations, auxquelles mon devoir & mes obligations m'engagent.

Vous applaudites à Sa M. lors qu'Elle alla prendre possession de la Couronne, vous vous confederates depuis avec elle. Dans les diverses révolutions de sa fortune vous vous êtes fidelement conservez ses amis. Vous vous intéressez avec joye au succès qui affermit son rétablissement, & aux esperances qui renaissent de voir bien-tôt éclore de plus grands avantages. Le Roi qui aime la vertu, connoit assez, Illustres & Puissans Seigneurs, les distinctions & les recompenses qui sont dûes à de si vertueuses, si sages & si Illustres Républiques.

IV. Nous placerons à la suite de cette
Harangue

des Princes &c. Mars 1711. 181
 Harangue une Epigramme faite sur les Vi-
 ctaires que Mr. l'Ambassadeur d'Espagne
 vient d'annoncer aux Suisses.

*Cesse, brave Espagnol, de te plaindre du sort,
 Ta fidelité, ta constance,
 Méritoit une recompense.*

*Tes Ennemis défaits la payent par leurs morts à
 Mars à nos vœux a prêté les oreilles,
 Votre sang, Alliez, n'en est que trop témoin ;
 Si Philippe vaincu *, fait encore ces merveilles,
 Vainqueur qu'il est, que ne fera t'il point ?*

ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
 en ALLEMAGNE & États du NORD,
 depuis le mois dernier.*

I. **I**L y eut au mois de Janvier des incen-
 dies à Francfort sur le Main, où le
 feu prit au quartier des Juifs le 14. Janvier,
 dura trois jours, & consumma plus de 300.
 maisons, des marchandises & des effets
 pour des sommes immenses.

*Incendies
 arrivés en
 Allemagne.*

II. Sur la fin de l'année dernière les
 Troupes Imperiales s'emparerent de plu-
 sieurs Places que les Armes des Confederez
 occupoient, entr'autres du Château d'Ar-
 teneck, des Villes de Zeben, de Barfeldt
 & d'Eperies, qui capitula le neuf Decem-
 bre, la Garnison désarmée fut conduite à
 Cassovie. L'Empereur prétend de finir la
 guerre d'Hongrie dans le courant de la
 Campagne de 1711. ne restant aux Mé-
 contens pour Places fortes que Cassovie,

*Conquêtes
 des Impe-
 riaux en
 Hongrie, &c.
 Places qui
 restent aux
 Mécontens.*

O Ungerard,

* A Saragosse.

Ungerard, Montkatz, Zatenar, Kallo & le Château de Muran.

Le Comte de Berezini a passé, dit-on, en Turquie

Comme le Comte de Berezini, établi par la Confédération des Hongrois, Vicairo Général sous le Prince Ragotski, pour faire la fonction de Palatin, ce Comte, dis-je, ayant disparu de Hongrie depuis le mois de Decembre, on publia d'abord à Vienne qu'il avoit passé en Pologne avec des sommes considérables, pour y acheter quelques Terrés pour lui & pour le Prince Ragotski; mais la Cour Imperiale a été informée de bon lieu, dit-on, que ce Comte avoit pris la route de Bender, & s'étoit rendu à Constantinople, pour demander du secours au Grand Seigneur: cette nouvelle ne vient pas d'assez bonne source pour la croire infallible.

Le Czard & le Roi Auguste demandent du secours à l'Empereur.

III. En vertu de l'alliance faite entre l'Empereur d'aujourd'hui, le Czard & le Roi Auguste, ces deux derniers Princes ont déjà sommé Sa M. I. de leur donner les secours promis, attendu que la Porte leur avoit déclaré la guerre: sur cette proposition on a tenu plusieurs Conseils à Vienne, où le Prince Eugene a présidé; il y fut résolu de garder de grands ménagemens avec les Turcs, pour ne pas leur fournir l'occasion de faire irruption en Hongrie; qu'il falloit être sur ses gardes de ce côté-là, qu'on pouvoit cependant représenter au Czard & au Roi Auguste, que Sa M. I. exécutera ses engagements à leur égard dès qu'elle aura achevé de soumettre le reste de la Hongrie; mais que les malheurs qui venoient d'arriver à l'Armée d'Espagne, demandoient nécessairement, qu'on y fit passer des forces nouvelles,

des Princes &c. Mars 1711. 183

nouvelles, ce qui affoibliroit considerablement les Armées de l'Empereur dans les autres endroits où la guerre est indispensable; qu'ainsi Sa M. I. étoit dans l'impossibilité de leur donner aucun secours cette Campagne, surtout étant obligée de fournir son contingent à former l'Armée destinée pour conserver la neutralité de la Basse-Allemagne; que d'ailleurs cette Armée tiendroit en échec un corps assez considerable de Suedois, pour laisser au Czard, au Roi Auguste, & au Roi de Dannemarck la liberté d'agir offensivement contre leurs ennemis.

IV. Toutes les Lettres venues de Constantinople par la voye de Vienne & de Pologne, ont confirmé, que le Grand Seigneur avoit fait arrêter & conduire aux sept Tours les Ministres du Czard & du Roi Auguste, pour avoir voulu exciter des troubles dans Constantinople, qu'on leur avoit ôté tous leurs Domestiques, n'étant servis que par des Turcs affidez: Que tous les Bachas de l'Empire Ottoman faisoient des levées considerables dans les Provinces de leurs départemens: que l'Armement Maritime pour la Mer Noire étoit prodigieux: que le Grand Visir avoit fait déclarer au Resident de l'Empereur que sa Hauteffe n'avoit resolu la guerre que contre le Duc de Moscovie, pour mettre des bornes à son ambition démesurée, & au Roi Auguste pour avoir injustement violé le Traité d'Alt-Raenstadt, par lequel il avoit renoncé à la Couronne de Pologne en faveur du Roi Stanislas; parce qu'en vertu de cette renonciation, Sa Hauteffe avoit reconnue

*Nouvelles
de Turquie.*

Roi Stanislas : que la Porte ne se plaignoit point de la République de Pologne, voulant lui conserver son amitié & observer les Traitez avec elle, pourvû qu'elle ne fassent point d'injustes difficultés au rétablissement du Roi Stanislas, & qu'elle ne s'opposât pas au projet qui a été fait de la délivrer de la tyrannie des Moscovites : que Sa Hauteſſe étoit persuadée, que puis que les Princes Chrétiens, Alliez du Roi de Suede, n'avoient pas osé s'intéresser au rétablissement de ce Prince, réfugié dans l'Empire Ottoman; (sans doute par la crainte de déplaire au Duc de Moscovie,) Sa Hauteſſe étoit persuadée, dis-je, que pas un Prince Chrétien ne prendroit ombrage de la protection qu'elle donnoit au Roi de Suede, & des mesures qu'elle prenoit de rétablir un Prince légitime dans ses Etats: qu'à cette condition l'Empereur & tous les autres Princes, pouvoient être assurés de la continuation de l'amitié de Sa Hauteſſe, & qu'elle observeroit régulièrement, à leur égard, le Traité de Carlowitz.

*Generosité
des Turcs &
dureté des
Chrétiens
envers le
Roi de Suede.*

On ne sauroit disconvenir que ces sentimens ne fassent beaucoup d'honneur aux Infideles; & beaucoup de honte au Christianisme: les Princes Chrétiens ne travaillent qu'à se détruire les uns les autres: Plusieurs d'entreux n'ont les armes à la main, que pour en dépouiller d'autres Princes de leurs Etats; le Czard ligué avec le Roi Auguste, ont commencé sans sujet la guerre contre le Roi de Suede : les infortunes de ce jeune Monarque ont grossi le nombre de ses ennemis, par la levée de Bouclier du Roi de Dannemarck : accablé de dis-
graces

graces, il se voit contraint de chercher un azile chez les Turcs; il y reste deux ans, sans que pas une Puissance de l'Empire Germanique, dont il est Membre, s'intéresse en sa faveur, soit pour son retour en Suede, soit pour arrêter les progresz de la guerre injuste qu'on lui fait; soit pour lui offrir les secours de l'hospitalité; pas même aucune mediation pour terminer la guerre du Nord sur un simple soubçon, qu'une poignée de Suedois pourroient user de represailles sur les Provinces dépendantes des Rois de Danemarck & Auguste, l'Empereur, l'Angleterre, la Hollande & plusieurs Puissances d'Allemagne, font une association pour former une Armée dans la Basse Allemagne, afin d'empêcher les Suedois d'agir contre leurs ennemis, pendant qu'on laisse la liberté aux Danois d'envahir la Scanie, aux Moscovites de subjuguier la Livonie & la Finlande, & au Roi Auguste celle de violer le Traité d'Alt-Raenstadt, dont l'Empereur, l'Angleterre & la République d'Hollande s'étoient rendus garans, à la priere du même Roi Auguste: c'est de l'observation de ce Traité, que dépendoit la tranquillité de l'Allemagne & des Couronnes du Nord. La gloire de rétablir un Prince Souverain dans ses Etats, de faire observer les Traitez faits entre les Princes Chrétiens, semble être réservée au Sultan; on peut dire dans cette rencontre, sans prétendre d'insulter personne, que les Turcs agissent aujourd'hui, selon les véritables maximes du *Christianisme*, pendant que quelques Puissances de la Chrétienté n'agissent qu'en véritables *Turcs*.

Les ravages de la peste sont ralentis.

V. Les rigueurs de l'hiver ont donné quelque relâche aux peuples des États du Nord, à l'égard des ravages de la Peste qui y est fort ralentie : mais les miseres sont si grandes & augmentent tous les jours, principalement dans les Provinces où les Troupes Saxonnes & Moscovites, sont comme en discretion, qu'il est à craindre que dans quelquesmois, nous n'apprenions que la contagion recommencera ses désordres. D'ailleurs les Armées qui menacent d'inonder la Pologne au Printems prochain, entraîneront indubitablement après elles la famine, ce qui achevera d'abîmer ce Royaume, qui ne doit tous ses malheurs qu'au Roi Auguste & à quelques Gentilshommes de sa faction, lesquels l'ont appuyé dans la resolution qu'il prit il y a deux ans, de violer le Traité d'At-Raënstadt.

Les Moscovites marchent vers la frontiere de Turquie

VI. Par les lettres de Pologne on a eu avis, que le Grand Duc de Moscovie faisoit marcher quarante mille hommes de ses Troupes réglées vers les frontieres de Moldavie & de Turquie, pour tâcher de remporter quelque avantage sur les petits Corps de Troupes qui s'y assemblent, & occupent les Postes, en attendant que l'Armée Turque soit assemblée. Quelques avis de Vienne ont marqué, que ce Corps de Moscovites avoit remporté quelque avantage sur cette frontiere, sans néanmoins en faire aucun détail. Il est aisé de croire que le Czard, qui se trouve armé & ses troupes déjà aguerries, ne manquera pas, s'il le peut, de profiter de cet avantage, il est même de son intérêt de le faire, avant de donner à ses ennemis le tems d'entrer dans son País, car la fin de
cette

des Princes &c. Mars 1711. 187
cette nouvelle guerre, dépendra beaucoup
du succès des commencemens.

ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ANGLETERRE depuis le mois
dernier.*

I. **C**OMME c'est un usage établi chez les *Présens de
la Reine à la
Marquise de
Montandre
fille de Mr.
Spanheim.*
Puissances Souveraines, de faire un
présent aux Ambassadeurs des Princes étran-
gers, lors qu'ils prennent leur audience de
congé; la Reine Regnante d'Angleterre,
ayant considéré le départ pour l'autre mon-
de du Baron de Spanheim, Ambassadeur
du Roi de Prusse, comme s'il n'avoit été
que rapellé de son Ambassade par son Maî-
tre; cette Princesse a donné mille guinées
à la Marquise de Montandre, fille de ce
Ministre, qui est l'équivalent du présent des-
tiné aux Ambassadeurs.

II. Il y a quelques années qu'on a parlé *Traité en-
tre la Cour
d'Angleterre
& le Roi de
Maroc.*
dans cet ouvrage, * du Traité des Alliez
avec le Roi de Maroc, contre les deux
Couronnes de France & d'Espagne. Il y
eut des gens qui traiterent de chimerique la
premiere nouvelle que nous en donnâmes
au Public, se fondant sur ce que la Maison
d'Autriche & ses Alliez étoient assez puis-
sans, sans le secours des Infideles, pour
exécuter les projets formez contre les deux
Couronnes : on soutenoit d'ailleurs que ce
seroit rendre trop odieux à la Nation Es-
pagnolle, un Prince qui aspireroit à monter
sur

* Voyez, Tome II. page 295. & Tome V. pa-
ge 116.

sur le Trône, s'il venoit à s'allier avec les Maroquins, qui sont les ennemis irréconciliables des Espagnols, par le souvenir des anciens malheurs qu'ils ont causé pendant plusieurs siècles à la Religion & à l'Etat. Mais si la Maison d'Autriche a des raisons pour se disculper de cette Alliance avec les Infidèles, la Cour d'Angleterre ne la peut plus nier, après la Harangue publique que fit à la Reine Anne, l'Ambassadeur du Roi de Maroc le 31. Decembre dernier, qui a été traduite & imprimée dans Londres & dans plusieurs Villes d'Hollande. Voici comme ce Ministre Maroquin s'expliqua sur le sujet de sa Mission, qui se rapporte à ce que le Sr. de Laval negocia en Afrique, il y a quelques années, au nom de la Reine d'Angleterre & de ses Alliez.

TRES-PUISSANTE, TRES-VICTORIEUSE ET
GRACIEUSE REINE.

*Harangue
de l'Ambas-
sadeur de
Maroc à la
Reine.*

L'Empereur mon Maître, Muley Hamet Ismaël, Roi de Fez & de Maroc, qui a des Rois pour ses esclaves & des Princes Souverains pour ses tributaires, m'a envoyé pour cultiver l'amitié avec V. M. qui a été offerte de la part de la Grande Breragne, par vôtre Capitaine & Ambassadeur de Laval, & pour vous feliciter de tant d'impottantes victoires & conquêtes, que les armes de V. M. ont remportées sur les deux grands sectateurs du Messie des Chrétiens, les Rois de France & d'Espagne.

C'est avec plaisir qu'il entend la renommée parler de vos actions étonnantes, & il a fait choix de moi, qui m'assied au troisiéme dé-
gré

gré de son marche-pied, pour concerter avec Vôtre Majesté les mesures qui pourront contribuer aux plus grands progresz de vos armes, sur les Côtes d'Espagne & de Barbarie.

C'est pour cette fin que mon Grand Maître, qui est Seigneur de Pais infinis & dont la puissance n'a point de bornes, offre à V. M. les secours qu'on croira necessaires pour l'entretien de vos forces par mer & par terre : & il demande de son côté, que Vôtre Majesté veuille le mettre en état par le moyen de vos Flottes invincibles, de reduire la Forteresse de Ceuta, & autres Villes de Barbarie, (possédées par les Espagnols) à l'obéissance du Roi mon Maître.

A cette condition, la bonté de mon Maître le porte à relâcher les Sujets de V. M. qui sont en son pouvoir, sans aucun droit ni rançon, & il veut bien que ceux qui sont entre les mains de ses Sujets, soient aussi mis en liberté, à telles conditions dont il sera convenu entre moi & vos Ministres.

Cependant très-excellente Reine, mes lettres de créance vous feront connoître, de quel pouvoir le Très Haut Muley Ismaël mon Maître m'a revêtu ; je m'étudierai à faire voir à V. M. combien je suis porté de volonté & d'affection, d'entrer dans un Traité, qui puisse augmenter la grandeur, la puissance & l'autorité des deux Empires ; j'espere que ma personne & ma commission seront agréables à une Cour qui brille avec éclat & avec autant de gloire qu'en peut avoir aucun Royaume ou Pais, qui n'est pas sous la protection immédiate de nôtre Grand Prophete &c.

Considérations sur cette Alliance.

III. Ce Prince barbare, dont la puissance n'a point de bornes, (selon l'expression de son Ministre,) tient la Ville de Ceuta bloquée & assiégée par terre depuis l'an 1690. Il faut pour augmenter la gloire d'une Reine, qui a eu la fermeté de voir mourir son pere en exil, & qui travaille avec tant de soin, à priver son frere & ses successeurs, du droit qu'ils ont à la Couronne, d'une Reine qui s'est acquise tant de reputation dans le vaste projet de dépouiller les Princes de leurs Etats, s'ils n'avoient de les tenir de la libéralité de sa puissante protection: il faut, dis-je, pour le comble de la gloire de cette Princeesse, qu'elle aide à ce puissant Ismaélite, à conquérir les Places que les Espagnols ont encore sur les Côtes d'Afrique, dont la possession leur coûte infiniment plus qu'elles ne leur rapportent, & qu'ils ne conservent que pour servir de Boulevard de ce côté-là à la Religion Chrétienne. Ces sortes d'Alliances avec les Infideles, ne sont permises dans le Christianisme, que pour défendre ses propres Etats, lors qu'on est en risque de les perdre, & qu'on ne peut trouver, (comme le Roi de Suede,) aucun secours chez les Puissances, qui professent de nom ou d'effet la foi de Jesus-Christ.

IV. Par l'examen que les Commissaires de la Chambre Basse ont fait des sommes nécessaires pour la Campagne prochaine, on a trouvé que pour les seules dépenses de la Marine, il falloit, comme l'année dernière, deux millions quatre-vingt mille livres sterling, pour l'entretien de quarante mille Matelots, en y comprenant huit mille hommes

des Princes &c. Mars 1711. 191

hommes de Troupes de Marine & la paye
des Officiers de la Flotte, cy 2080000. l. st.

Plus cent vingt mille livres sterling, pour
les dépenses ordinaires de la Flotte. 120000.

Pour la part de l'Angleterre des dix mille *Sommes qu'd*
hommes d'augmentation de l'Armée de *les Anglois*
Flandres, qui fut résoluë il y a trois ans, & *fournissent*
pour l'année 1711. monte à la somme de *pour la guer-*
cent soixante dix sept mille cinq cens onze *re.*

livres sterling, cy 177511.

Pour sa part de l'entretien de trois mille
Palatins, 34251.

Pour sa part de l'entretien de quatre mille
six cens trente-neuf Saxons, 43251.

Pour le Regiment de Dragons de Both-
mar la somme de 9269.

Pour les Recrûs de l'année courante,
la somme de 22000.

Pour l'entretien des Gardes & Garnisons
d'Angleterre, y compris les Invalides, la
somme de 546108.

Pour les dépenses de l'Artillerie de l'Ar-
mée de Terre 130000. l. st.

Toutes ces sommes montent à trois mil-
lions cent soixante deux mille trois cens
quatre-vingt-dix livres sterling, qui font ar-
gent de France quarante-quatre millions
deux cent soixante treize mille quatre cens
soixante livres, 44273460. l.

Il ne faut pas croire que les Anglois soient
quittes à si bon compte des dépenses d'une
guerre qui ne les regarde pas, où la passion
& l'inclination de la Reine, ont plus de part
que l'interêt de la Nation : car il y a plu-
sieurs autres articles à ajoûter qui ne font
pas encore reglez; tels sont ceux de la dé-
pense

penſe des Bâtimens, ſervans de transport aux Troupes qu'il faut faire paſſer en Eſpagne, en Portugal, & en Flandres. Le contingent de la Couronne d'Angleterre pour payer les ſubſides promis en argent au Roi de Portugal, au Duc de Savoye & aux autres Puiffances engagées dans l'Alliance : la ruine du commerce, la perte des Vaiſſeaux de guerre & Marchands; ſans entrer dans le détail de ces pertes, il ſuffira de dire ici, que le 18. Janvier les François leur enleverent d'un ſeul coup à la hauteur de Bechy vingt-cinq Bâtimens marchands, qui venoient de la Virginie & d'autres endroits. On peut encore ajoûter les ſommes immenſes, auſquelles on fait monter les dettes que l'État a contractées depuis ce Regne, que les Anglois d'aujourd'hui ne verront peut-être jamais acquittées, puisſque le nouveau Parlement en a déjà trouvé pour plus de cent douze millions de livres ſterling. Toutes ces dépenſes déjà frayées, n'ont eu pour principe, que de *bâtir des Châteaux en Eſpagne*, dont les fondemens ne ſont encore aſſis que ſur un ſable très-mouvent.

*La Reine
annonce à
ſon Parle-
ment les deſ-
avantages
des Alliez en
Eſpagne.*

V. Quoi qu'il y ait plus de *Fanatiques* en Angleterre que dans pas un Etat de l'Europe, la revelation de la Victoire de Mr. de Staremberg à Villavicioſa, n'y a été conſidérée que comme une viſion chimérique; bien loin d'y produire des réjoüiſſances publiques, comme en Hollande & chez les autres Alliez, la nouvelle du ſuccès de cette Bataille n'y a excité que des plaintes, des regrets & un examen particulier de la conduite des Généraux, qui depuis cinq ans ont commandé les Troupes Angloiſes en Eſpagne,

Espagne. Ce contrepied a surpris & peut-être mortifié plusieurs personnes qui avoient trop aisément ajoûté foy à la Victoire supposée de Mr. de Staremberg. La Reine qui sçait que le Parlement d'aujourd'hui veut voir clair dans ce qui regarde les affaires du Royaume, ne jugea pas à propos d'en imposer à cette célèbre Assemblée; surtout ne pouvant pas de son chef, & sans le secours des deux Chambres remédier au malheur qui venoit d'arriver au corps de Troupes Angloises. Cette Princeesse prit le parti de déclarer en termes généraux à son Parlement la perte qu'elle venoit de faire en Espagne; voici ce qu'elle envoya dire aux deux Chambres par le Sr. de St. Jean Secrétaire d'Etat.

„ Sa M. ayant eu avis d'une sction en
„ Espagne, au defavantage des affaires du
„ Roi Charles, & que les Troupes Angloi-
„ ses y ont particulièrement souffert, Sa
„ M. a donné ses ordres pour faire passer
„ des Troupes en ce Pais-là, afin de répa-
„ rer cette perte. Sa M. ne doute pas que
„ la Chambre n'approuve ce qu'Elle a fait,
„ & ne concoure par leur assistance à re-
„ médier à ce malheur.

Les deux Chambres presenterent des adresses, suivant la coûtume, pour remercier Sa M. de son message & pour l'assurer de leur continuel dévouement à ses volontez: La Chambre des Pairs ajoûta cette circonstance; „ comme ce malheur peut
„ être arrivé par quelque mauvaise con-
„ duite précédante, nous employerons tous
„ nos efforts pour la découvrir, afin qu'on
„ en puisse prévenir de semblables à l'a-
„ venir. VI.

Mr Petersborough rend compte au Parlement des affaires d'Espagne & se justifie.

VI. C'est pour faire cette découverte, que la Chambre des Pairs fit différer le départ du Comte de Petersborough qui alloit Envoyé extraordinaire à la Cour de Vienne, afin de sçavoir de sa bouche la raison pour laquelle on ne se maintint pas en Castille, lors qu'en 1706. l'Armée des Alliez pénétra jusqu'à Madrit. Il est à remarquer qu'en ce tems là Mr. de Petersborough commandoit les Troupes Angloises, qui avoient aidé à soumettre les Royaumes de Valence & d'Arragon à la Principauté de Cata'ogne : que Milord Galoway commandoit conjointement avec le Marquis das Minas, l'Armée qui venoit de Portugal, & qui s'étoit avancée jusqu'à Madrit. Peu après Mr. de Petersborough fut rappelé en Angleterre & disgratié de la Reine ; on l'accusa
 „ entr'autres choses d'avoir chagriné l'Ar-
 „ chiduc, qui avoit demandé son rappel ;
 „ d'avoir un esprit trop fier & altier, ne
 „ voulant dépendre de personne ; que bien
 „ loin de seconder Mrs das Minas & Gal-
 „ loway dans la Conquête de Castille, il
 „ n'avoit entretenu aucune corespondance
 „ avec ces deux Généraux, & d'avoir re-
 „ fusé de donner à l'Archiduc l'argent ne-
 „ cessaire pour son voyage à Madrit.

Mr. Petersborough fit imprimer une ample Apologie pour sa justification, dont nous avons donné l'extrait ailleurs*, ainsi nous n'en ferons pas ici une repetition, il suffit d'avertir que la lecture en est nécessaire, pour donner une connoissance parfaite de ce qui se passe aujourd'hui dans le Parlement Britannique, touchant les affaires d'Espagne.

Par

* Voyez Tome VIII. page 317.

des Princes &c. Mars 1711. 195

Par le discours que Mr. Petersborough fit aux Seigneurs le 16. Janvier dernier, & la Relation succincte de ce qui s'étoit passé en Espagne, ce Comte fut trouvé parfaitement justifié : mais comme dans certains cas le Comte Galloway fut impliqué, on l'envoya sommer de se rendre à la Cham-

bre Haute, pour rendre compte de sa conduite; ayant obéi il donna par écrit le 19. du même mois une Relation de ses Campagnes, par où il tâche de se justifier : cette matiere ayant été approfondie, la Chambre trouva " que le Comte Galloway, le " Général Stanhop & le Lord Tirawley, " connu ci-devant sous le nom de Che- " valier Charles Hara, ayant fortement in- " sisté dans le Conseil de guerre tenu à " Valence le 15. Janvier 1707. qu'il fal- " loit agir offensivement; qu'ils s'étoient " servis du nom de la Reine pour appuyer " leurs sentimens contre ceux du *Roi Char- " les* & de ses Généraux, ce qui avoit dé- " terminé les operations de la Campagne " suivante, qui causerent la fatale Bataille " d'Almanza, & sa mauvaise réüffite de " l'entreprisé sur Toulon, qui ont entraî- " né les autres malheurs arrivéz en Espagne. "

Dés que Mrs. Galloway & Tirawley eurent le vent du Bureau de ce qui s'agit-
toit dans la Chambre des Pairs, ils presen-
terent des Requêtes pour demander du
tems pour se justifier, mais elles furent
rejetées.

Les Seigneurs, après avoir approuvé les
raisons de justification du Comte de Pe-
tersborough, (qui entre autres avoit avancé
que les instances qu'il avoit faites d'envoyer

*Crime im-
puté à Mrs.
de Galloway
Stanhop &
Tirawley.*

en Espagne les troupes & l'argent nécessaire pour y soutenir & augmenter les progrès qu'on y avoit faits, lors qu'il avoit le Commandement de l'Armée, avoient été trop négligées & même rejetées, par ceux de qui l'exécution dépendoit. Les Seigneurs dis Je, firent plusieurs interrogats au Comte de Petersborough sur cette matiere; mais il s'excusa de pouvoir y répondre, à moins que la Chambre ne lui en obtint la permission de la Reine. Cette précaution fait juger, que les éclaircissemens que ce Milord avoit à donner, ne sont pas favorables à quelques favoris: mais les suites pourront éclaircir ce qui n'est encore fondé que sur des conjectures: cependant par l'examen des papiers tirez de la Secretairerie de la guerre, on a trouvé des lettres du Comte Sunderland au Sr. Stanhope, sur lesquelles le Conseil de guerre du 15. Janvier 1707. fut tenu, & c'est aux résolutions de ce Conseil que l'on attribue le dérangement des projets des Alliez en Espagne.

*Secours en-
voyez en
Portugal.*

VII. En attendant qu'on ait pris les mesures nécessaires pour rétablir l'Armée de Catalogne, les six Bataillons embarquez à l'Isle de With depuis le mois d'Octobre, mirent à la voile le 18. Janvier, sous l'escorte de dix Vaisseaux de guerre Anglois ou Hollandois, commandez par le Chevalier Jean Jennings. On croyoit que ce secours seroit envoyé en Catalogne, où le besoin paroît le plus pressant, mais on écrit de Londres, que ces troupes sont destinées pour Lisbonne, les Alliez voulant s'y mettre en état de conserver le Roi de Portugal

gal dans la grande Alliance. Qu'après le débarquement, cette Escadre ira joindre dans la Méditerranée celle d'Hollande qui avoit pris les devans sous les ordres du Sr. Piltersson; elles iront sur les côtes d'Italie prendre quatre à cinq Regimens d'Infanterie, Cavalerie ou Dragons de troupes Impériales, pour les conduire à Barcelonne.

VIII. Pendant que la Chambre Haute du Parlement examine la conduite des Généraux Anglois en Espagne & en Portugal, celle des Communes travaille à découvrir les malversations qui ont été faites dans le maniement des Finances: au mois de Janvier cette Chambre pria la Reine de lui faire encore remettre plusieurs comptes & états sur cette matiere, dont les principaux sont, 1. un compte du *Pondage*, * qu'on déduit sur la paye de l'Armée. 2. Un état de toutes les nonvaleurs des fonds annuels depuis la saint Michel 1701. jusqu'en 1710. 3. Un état des sommes à quoi se monte la quote-part de l'Angleterre, pour le subside accordé aux Princes Allicz, & des payemens qui leur ont été faits. 4. Un état de la distribution des deniers employez pour les fourages & voitures de l'Armée de Flandres, depuis 1701. jusqu'à Noël 1710. (cet article regarde principalement Mr. de Marlborough ou ses amis.) 5. Un état de l'emploi des deniers destinez pour payer les Gardes & Garnisons d'Angleterre. 6. Et un état des pensions payables sur les

*Examen
des Communes
touchant
les Finances.*

P revenus

* C'est le sol par livre & un jour de paye qu'on retranche aux Troupes; on veut savoir à quoi ces deniers ont été employez.

revenus de la Couronne, qui contiendra le nom des personnes qui les reçoivent, le tems & le motif auquel & pourquoi elles ont été accordées.

Arrivée & accueil de Mr. Marlborough en arrivant en Angleterre.

IX. Mr. de Marlborough arriva à Londres le 8. Janvier venant d'Hollande: la Duchesse son Epouse avoit été audevant de lui, pour l'informer de bouche de la situation des affaires de sa Famille, par rapport à la Cour; elle lui nomma ceux de qui il devoit se défier, & ceux sur l'amitié desquels il y avoit encore quelque fonds à faire. Ce Général fut tout surpris en entrant dans Londres, de voir son Carrosse environné de populace; cette cohue devoit d'autant mieux le surprendre, que les années précédentes, au retour de ses Campagnes, il n'étoit abordé que d'Officiers, de Magistrats, & même de Députés du Parlement, qui alloient le haranguer sur son heureux retour & le succès de ses victoires: on a raison de dire que les années se suivent sans se ressembler: celle-ci Mr. de Marlborough n'a été encensé que par la populace, à laquelle il jeta quelques guinées de la portiere de son Carrosse, & des fenêtres de l'Hôtel de Montaguë où il alla mettre pied à terre: quoi qu'il eût assez bien payé l'encens du peuple, il fut fort aise de se délivrer de ses importunités, en sortant par une fausse porte, pour aller au Palais St. James, rendre compte à la Reine de la situation des affaires publiques en Hollande & aux Païs Bas.

Sa Majesté lui donna une audience particulière, qui fut assez longue pour pouvoir faire des plaintes à cette Princesse, sur les disgrâces

des Princes &c. Mars 1711. 199

disgraces dont sa famille avoit été accablée depuis quelques mois : comme cet entretien se passa dans le tête à tête, on ne peut en rien dire de certain : mais on s'est aperçu que la Reine ne laissoit pas de gracieuser son Général lors qu'il paroît à la Cour ; d'ailleurs il a assisté dans plusieurs Conseils qu'on a tenu sur les affaires de guerres ; il a rendu & reçu les visites de civilité & de politique au Duc de Rochester Président du Conseil, à Mr. Harley & aux autres Seigneurs qui sont aujourd'hui revêtus du crédit de la Cour : il a seulement pour la forme, pris séance selon son rang dans la Chambre des Pairs, sans assister assiduellement aux Assemblées comme il faisoit les autres années ; enfin il s'est répandu un bruit parmi ses amis, (Je ne sçai s'il est bien ou mal fondé,) que le *Milord Duc & Prince de Marlborough*, avoit résolu d'aller faire quelque séjour à sa magnifique maison de Blenheim, pour s'y délasser des fatigues de la guerre, en attendant qu'on le rappelle : mais au départ des dernières lettres de Londres il n'étoit pas encore parti.

X. Nous venons d'apprendre, qu'outre les sommes déjà réglées par la Chambre des Communes pour la dépense de la Campagne prochaine, dont nous avons parlé plus haut, on a encore arrêté qu'il falloit pour payer les intérêts des sommes excédentes, assignées sur les biens confisquez en Irlande, pour l'année courante, la somme de 49357. liv. sterl. Pour les frais du transport des troupes pour l'Armée de terre en Flandres &c. 144000. Pour la portion que l'Angleterre doit fournir

*Autres
sommes destinées pour
la guerre.*

cette année 1711. du subside promis aux Princes Alliez la somme de 478956.

Ces trois sommes font argent de France neuf millions quatre cens douze mille trois cens quatre-vingt deux livres ; laquelle somme jointe à la précédente , font celle de cinquante trois millions six cens quatre-vingt-cinq mille huit cens quarante-deux livres , pour cette année tant seulement , outre beaucoup d'autres dépenses.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **V**Oici la traduction d'une Lettre écrite par un Banquier Hollandois à un de ses Correspondans de Francfort , par laquelle on verra que les Marchands de ce Pais-là ne bornent pas toute leur capacité au commerce , & qu'ils se mêlent aussi bien que les gens d'Epée & de Robbe à raisonner de Politique.

De Rotterdam le 26. Janvier 1711.

Monsieur, j'approuve fort la résolution que vous avez prise de ne pas nous embarrasser dans la fourniture des Regimens que vous me marquez , car les fonds sur lesquels on propose de nous assigner nôtre remboursement , ne sont pas plus assurés que ceux qu'on nous donna sur les revenus de Boheme en 1707. Pour moi bien loin de prendre de nouveaux engagements , je suis résolu
de

de me retirer entièrement du commerce, qui se dérange tous les jours de plus en plus : celui que nous faisons dans le Nord étoit fort diminué par les troubles de Pologne, & par la Peste ; mais la déclaration de guerre des Turcs va achever de l'annéantir : celui que nous faisons avec les Anglois est très ingrat, & le va devenir bien davantage, puisque l'argent commence d'y manquer & que les Billets de l'Echiquier prennent le même train que les Billets de Monnoye en France : le commerce que nous faisons en Italie & en Turquie, est accompagné de tant de risques, & les frais des convoys en sont si considérables, que les profits qui restent aux Négocians sont très petits : la révocation des Passeports de France & d'Espagne, à la faveur desquels nous faisons un assez bon commerce, qui nous aidait à supporter le fardeau de la guerre, a achevé de ruiner notre négoce : nos Navires qui alloient librement dans les Ports de nos Ennemis prendre les marchandises & les denrées, sur lesquelles nous trouvions un double avantage, par le transport que nous en faisons en Hollande & dans les Pais étrangers, sont presentement exposez aux courses des ennemis, qui nous en ont déjà enlevé un fort grand nombre.

Voilà, Monsieur, la triste situation où nous a mis la rupture des Conférences de Gertruydenberg, & le refus des conditions avantageuses que l'Ennemi nous faisoit, pour acheter de nous une Paix si utile & si nécessaire à notre République & à toute l'Europe : non seulement la France nous accordoit les sûretés de la barrière que nous demandions, elle y ajoutoit des offres très-avantageuses

pour

pour l'augmentation de nôtre commerce tant en France qu'en Espagne.

Mais malheureusement ceux qui furent chargés de cette négociation, sacrifiant l'intérêt & la gloire de nôtre chere Patrie, firent des propositions si opposées à la raison & à l'équité, qu'ils ont forcé l'Ennemi à chercher de nouvelles ressources, & dans le tems qu'on nous le disoit accablé, nous le voyons en état de nous faire repentir de nôtre orgueil & de nôtre ingratitude : Mr. le Grand Pensionnaire, & les autres Membres de l'Etat chargés du Ministère des affaires étrangères, sont, à ce que nous devons croire, trop bons & trop fideles Membres de la République, pour devoir leur imputer de mauvaises intentions : mais ils se sont laissez aveugler d'une fausse politique, ou prévenir par des gens qui devoient leur paroître suspects, comme sont les Généraux d'Armée, & ceux qui s'enrichissent de la misere publique.

Si les avantages offerts par un ennemi humilié, & refusez avec mépris, avoient été offerts sous la Regence des Illustres Pensionnaires du dernier siècle, on ne les auroit pas rejettez avec tant de hauteur ; ces sages & éclairés Politiques se seroient attachez au bien solide de l'Etat, sans courir après l'incertain & l'imaginaire : si on les avoit imitez & qu'on eût suivi les mémoires instructifs qu'a laissé le fameux de With, on auroit distingué le véritable intérêt de la République Hollandoise, d'avec ceux d'Angleterre : le fondement & le soutien de nôtre Etat est le commerce : l'intérêt de la Reine d'Angleterre & celui de l'Empereur, comme vous le savez, est d'être toujours en guerre : nous avons épousé

épousé la haine de ces deux Puissances contre la Monarchie Françoisé ; nous avons conçu le dessein d'anéantir une Puissance à laquelle nous devons , après Dieu , nôtre liberté , je vous avouë que cette résolution me paroît injuste & même impossible dans son exécution ; quand même on viendroit à y réussir , ce ne seroit qu'après avoir achevé de ruiner ces anciens & fameux Négocians , ces véritables piliers de la République ; car la plus grande partie du fardeau de la guerre tombe sur nous , & ce n'est que pour complaire à des Puissances , qui ne considerent la nôtre qu'avec un œil de jalousie , & qui peut-être un jour seront nos plus dangereux ennemis. Dieu nous conserve & nous donne la Paix , &c°

II. Si , suivant cette Lettre , l'argent devient rare en Angleterre , il n'est plus si commun en Hollande ; il y a quelques années que l'Etat trouvoit aisément à emprunter les sommes dont il avoit besoin , à trois & quatre pour cent ; mais aujourd'huy la décadence du commerce & l'éloignement des apparences de la Paix , ont fort altéré le credit des Etats de la Province d'Hollande , quoi que la plus riche & la plus opulante de tous les Païs-Bas ; il semble que la prospérité des Armes de la République & ses dernières Conquêtes , bien loin de produire l'abondance dans l'Etat , l'a beaucoup diminué : cependant il s'agit d'augmenter considérablement les dépenses de la guerre , tant pour conserver la superiorité dans les Païs-Bas , pour réparer les pertes d'Espagne , former une nouvelle Armée dans la Basse-Allemagne , payer les subsides du Roi de Portugal ,
du

du Duc de Savoye , de l'Electeur Palatin, & d'un grand nombre de Princes d'Allemagne.

C'est pour subvenir aux plus pressans besoins de l'Etat, que les Etats de la Province d'Hollande ont fait publier la résolution qu'ils prirent au mois de Janvier, par laquelle ils demandent d'emprunter quelques millions à fonds perdu, dont on payera les rentes viagères sur le pied de divers intérêts proportionnez à l'âge des Prêteurs: on donnera huit pour cent à ceux qui seront au-dessous de l'âge de vingt ans, neuf pour cent depuis vingt jusqu'à quarante, dix depuis quarante jusqu'à cinquante, onze depuis cinquante jusqu'à soixante, & douze depuis soixante ans & au dessus. Outre les difficultez qu'on trouve à lever cet argent, les capitaux devant être envoyez hors des Etats, il est aisé à juger que cela contribuera beaucoup au dérangement du commerce, qui ne peut se maintenir que par l'argent comptant; d'ailleurs les autres Provinces n'étant pas si pecunieuses que la Hollande, elles n'auront pas les mêmes ressources.

*Paix des
Hollandois
avec les
Corsaires de
Barbarie.*

III. Les Etats Généraux pour obliger les Corsaires d'Algers, de Tunis & de Tripoli, de ratifier la Paix qu'ils avoient signée avec la République, leur ont fait un present de huit pièces de Canon de bronze, seize de fer, vingt quatre affuts, sept mille Bombes, six cens milliers de poudre, huit cens fusils, quatre cens lames d'épées: vingt-cinq mats & huit gros cables qu'il faut leur faire conduire en Barbarie; ce qui monte à plus de trois cens mille florins: voilà com-

me

me les Puissances Chrétiennes fournissent aux Infidelles des verges pour s'en faire battre.

IV. Les Etats Généraux ont envoyé des ordres aux Troupes de leur quote-part, qui doivent faire partie de l'Armée destinée pour la basse Allemagne, à l'occasion de la guerre du Nord, de se tenir prêtes à marcher avant la fin de Février: cependant on n'a pas encore appris que la Diette de Ratisbonne ait levé les difficultez qui se présentent à faire subsister ni grossir cette Armée; car plusieurs Membres d'Allemagne refusent de faire de nouvelles levées à ce sujet, & paroissent disposez, si le besoin le requiert, de rappeler les Troupes qu'ils ont sur le Rhin & aux Pais Bas, pour deffendre leur Patrie, plutôt que d'en lever de nouvelles.

V. Outre Mr. d'Hamilton qui est allé à Vienne de la part de la Cour de Barcelonne, & le Sr. de Colmenero fils du Châtelain de Milan, qui apporta à la Haye la fabuleuse Relation de la Victoire de Mr. de Staremberg en Castille; il est encore arrivé en Hollande le Marquis de los Rios, le Marquis del Campo & le Marquis de Lams, tous trois dépêchez par la Cour de Barcelonne à celles de la Haye & de Londres: les imprimez d'Hollande ont été très-difficets là dessus, ayans à peine annoncé l'arrivée de ces Messieurs, sans dire la moindre chose du sujet de leur voyage: ne devoit-on pas s'attendre que ces écrivains donneroient au public les circonstances & les suites de cette grande Victoire, qu'ils ont répétée pendant près d'un mois dans tous

Ordre pour faire marcher les Troupes de Hollande vers les Etats du Nord.

Nouveaux Exprés de Barcelonne en Hollande.

les articles de leurs ouvrages ? Ils ont cependant gardé le *tacet* sur les dépêches de ces derniers Exprés, ils n'ont pas voulu se dédire de ce qu'ils avoient avancé, ou pour leur rendre quelque justice, il ne leur a pas été permis de dire la vérité.

*Ils avoient
la défaite
des Alliez en
Espagne &
demandent
des secours.*

Nous avons appris par des gens ou plus sinceres, ou moins craintifs, que ces Envoyez n'avoient rien moins apporté que la confirmation de *l'agréable nouvelle* que Mr. de Colmenero avoit apporté de Milan : ils ont avoué de bonne foy la vérité dans presque toutes les circonstances que nous avons déjà rapportées : ils sont venus avec des Lettres de la Cour de Barcelonne, qui dépeignent dans un triste état la scituation des affaires des Alliez en Catalogne, & qui avoient non seulement la défaite de Mr. de Staremberg, mais encore l'abandon de toutes les Conquêtes qui avoient suivi les gains des Batailles d'Almenar & de Barcelonne : ils demandent de prompts & puissants secours aux Alliez pour conserver Barcelonne : ainsi les réjouïssances qu'on a faites en Hollande & ailleurs ont été plutôt des feux d'artifice que des feux de joye : c'est la pensée de l'Auteur du Madrigal ci-joint.

*Vos Canons, Alliez, ont fait un bruit de diable,
Pour marquer nos plaisirs d'un succès prétendu;*

Dont tout l'honneur à l'Espagnol est dû,

La politique est admirable.

*Le bruit de ce Canon, nous rend peu de service ;
Car vous n'êtes Vainqueurs que de nom, par
ma foy,*

*Tandis qu'on fait chez nous mille feux d'artifice,
On fait ailleurs des feux de joye.*

VI. Les Etats Généraux demandent une *Les Hol-*
taxe considérable aux Magistrats & à tous *landois éta-*
ceux qui sont pourvûs de quelques Char- *blissent de*
ges à Lille, Tournay, & autres Places con- *nouveaux*
quises sur la France, pour être confirmez *Chanoines à*
& maintenus dans la possession qu'ils en ont *Tournay, &*
dépuis que ces Villes ont changé de maî- *rendent les*
tres; ainsi la venalité des Charges qu'ils *Charges ve-*
condamnoient tant, est presentement du *nales.*
goût de ceux qui administrent la Républi-
que d'Hollande: Leurs Hautes Puissances
ont établi de leur autorité quatre nouveaux
Chanoines dans le Chapitre de la Cathedrale de Tournay, dont l'un est de Bruxelles, un autre de Ruremonde, & un troisième de Bruges. Cette nouveauté est fort opposée aux conditions de la Capitulation, qui fut accordée lors de la Conquête de Tournay. *

ARTICLE VII.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

I. **V**Oici la suite de l'*Extrait de l'Appolo-*
gie des Hongrois, dont on a vû le com- *Suite de*
mencement dans le précédent Journal. Il y a *l'Apologie*
des gens mal éclairés ou mal intentionnez *des Hon-*
(dit l'Apologiste,) qui ont crû, qu'en chas- *grois.*
sant les Turcs des Places de Hongrie, ce
Royaume étoit acquis par droit de conquête
à la Maison d'Autriche; il allegue plusieurs
raisons pour détruire *cette absurdité*; entre
autres

* *Voyez la Capitulation de la Ville au To-*
me XI, page 229.

autres il rapporte les loix de Hongrie, où il est dit, *Que les Conquêtes qu'un Roi de Hongrie fera sur la frontiere, n'appartiendront pas au Roi, mais au Royaume*: Il ajoute, » que ce sont les Hongrois, aidés des Puif- » sances Alliées de la Nation, qui ont chas- » sé les Turcs: que la principale condition » d'une ligue ou d'une société de guerre, » c'est que chacun doit rentrer dans la pos- » session de ce qui leur appartenoit avant » que l'ennemi commun s'en fût emparé: » que s'il en étoit autrement, le Czard pour- » roit dire que la Pologne, d'où il a chassé » les Suedois & le Roi Stanislas lui appartient: » que sur le même fondement non seule- » ment la Hongrie, la Basse Autriche & la » Moravie appartiendroient par le droit des » armes à l'Empire, à la Pologne, & aux » autres Princes qui avoient uni leurs forces » contre l'ennemi du nom Chrétien. Que si » la Couronne d'Hongrie étoit privée de ses » Places & de ses Provinces reprises sur les » Turcs, il faudroit admettre un principe » contre le bon sens; sçavoir que la Noblesse » & la Nation Hongroise, ont combattu con- » tre leurs loix & leurs privilèges, en sacrifi- » ant leurs biens & leurs vies, pour trans- » mettre la souveraineté de leur chere Pa- » trie à une Puissance étrangere &c.

L'Apologiste passe ensuite à l'avenement du Roi Joseph à la Couronne d'Hongrie; il allegue plusieurs raisons pour prouver que ce Prince n'est pas legitime Roi d'Hongrie, n'ayant pas été élu, ni même couronné legitimement: il dit qu'en 1687 l'Empereur ayant fait occuper routes les Places fortes du Royaume par une Armée de troupes étrangères, con-
voqua

voqua une Assemblée à Presbourg, à laquelle on donna le nom de *Diette d'Hongrie*, quoiqu'elle fût pour la plûpart composée de gens aux gages de la Maison d'Autriche : plusieurs Gentilshommes Hongrois qui étoient venus à Presbourg, demander à l'Empereur justice & la liberté de leurs freres, enfans & parens que les Commissaires Imperiaux avoient fait enlever à la chasse, à l'Eglise, ou dans leurs lits, (dont plusieurs furent appliqués à la question,) d'autres furent mis à mort dans leurs prisons, sur le simple soupçon, sans preuve, qu'ils avoient commerce de lettres avec le Comte Tekeli alors en Turquie : ces Gentilshommes qui n'avoient ni la liberté ni la tranquillité requise à des Députés en Diette, dans l'esperance d'arrêter les mauvais traitemens qu'on faisoit à leurs parens, donnerent les mains à tout ce que la Cour de Vienne exigea d'eux, sans pourtant donner leurs voix à l'élection de l'Archiduc Joseph pour Roi d'Hongrie.

L'Auteur dit, qu'il ne s'agissoit point d'élection, car l'Empereur de sa seule autorité ayant abrégé cette ancienne formalité, qui subsistoit depuis plus de sept siècles, donna un Edit qui fut la regle des resultats de cette prétenduë Diette, dont le préambule étoit :

„ Nous Leopold &c, dans le dessein que nous
„ avons de rétablir la Hongrie dans sa première felicité, nous avons envisagé comme un moyen assuré de parvenir à cette fin,
„ qu'il falloit que dans une Assemblée des
„ Etats & en nôtre presence, nous fissions couronner le serenissime Archiduc Joseph nôtre
„ fils aîné pour Roi & leur legitime Seigneur.

L'Apologiste conjointement avec les Hongrois

grois Confederez, s'inscrivent en faux contre ce resultat; tant à cause de l'irregularité & des nullitez, que parce qu'il fut précédé & suivi de protestations en forme par un très-grand nombre de gens de distinction, qui aimèrent mieux se condamner à un exil perpétuel & à la perte de leurs biens, que de donner les mains au renversement des Loix les plus anciennes & les plus solemnelles du Royaume.

Il passe ensuite aux sujets de la présente guerre en Hongrie: il rapporte plusieurs nouveaux exemples de la violation des loix générales, & des mauvais traitemens faits aux Seigneurs particuliers: sans entrer dans le détail de l'Apologiste, je me contenterai de rapporter quelques endroits les plus sensibles, principalement ce qui regarde le Prince François Ragotski.

Emprisonnement du Prince Ragotski.

Ce Prince, dont la Maison est ancienne, compte parmi ses Ayeuls maternels, les Batorys & les Zerinis, qui ont regné Souverainement en Transilvanie, & ont donné à la Pologne le fameux Roi Estienne Batory. Ce Prince, dis-je, avoit choisi la Cour de Vienne pour son séjour depuis plusieurs années, tant pour se mettre à couvert de tout soupçon illegitime, que dans l'esperance d'obtenir par la suite des tems, la restitution des biens de sa Maison, lesquels à l'occasion des troubles de Hongrie avoient été confisquez: il épousa en 1694. Charlotte Amelie de Hesse, fille de Charles Langrave de Hesse Rinsfeld & d'Alexandrine de Linange. Il en a eu deux fils; comme il est très bien fait, fort poli & a beaucoup d'esprit, l'Imperatrice Douairiere l'honora de son estime; cette Princesse vou-

lant

tant lui en faire ressentir les effets, parla en sa faveur à l'Empereur son Epoux, & tâcha de lui inspirer des sentimens de justice & de generosité, pour faire restituer à ce Prince partie des revenus de sa Maison, afin de lui donner le moyen de subsister à la Cour, d'une maniere convenable à un homme de sa naissance.

Ceux d'entre les Courtisans de l'Empereur Leopold, entre les mains desquels étoient ces biens confisquez, prirent ombrage de la protection de l'Imperatrice, & formerent le dessein de perdre le Prince dont ils possédoient les biens: ils dirent à Sa M. Imperiale que le Prince Ragotski avoit beaucoup de partisans en Hongrie, & qu'il avoit formé le dessein de vanger la mort du Comte Zerini son grand pere &c.

Il n'en falut pas d'avantage pour faire expedier un ordre de l'arrêter, conjointement avec le jeune Comte Zerini, fils de celui qui avoit été décapité; on les emprisonna tous deux à Neustad au mois d'Avril 1701. le dernier mourut dans la même prison où son pere avoit perdu la tête: le Prince Ragotski fut plus heureux; il se sauva déguisé en Dragon le sept Novembre de la même année, & se refugia en Pologne. Il laissa sur sa table dans sa prison, une lettre qu'il écrivit à l'Empereur, dans laquelle il lui marquoit:

T' Ai été effrayé, Sire, du mépris qu'on faisoit des loix de ma Patrie, de la dureté dans laquelle je me voyois réduit, des recompenses promises à ceux qui voudroient rendre témoignage contre moi; de la liberté donnée à mon adversaire, sans vouloir m'écouter sur les preuves de son parjure & de sa calomnie;

Lettre de ce Prince à l'Empereur en se sauvant de sa prison.

*nie ; de la confiscation de mes biens , sans m'a-
voir entendu ni convaincu ; de l'établissement
d'un Tribunal délégué , si funeste & si terrible
par les exemples du passé & contraires à toutes
les Loix de Hongrie , même à l'article 6. de l'an
1687. Ces considerations m'ont fait prendre la
résolution de m'exiler ; protestant devant le
Trône du juste Juge des vivans & des morts ,
mon Sauveur & mon Dieu , que je ne cherche
point à décliner le Tribunal de ma Patrie , &
que je suis tout prêt d'y aller deffendre ma
cause , &c.*

Ce Prince resta quelque tems caché en Po-
logne , & ne passa en Hongrie qu'en 1703.
lors que la Noblesse & les Peuples du Royau-
me toûjours plus opprimez par les Imperiaux,
l'inviterent de venir leur aider à deffendre
leur commune liberbé. Voilà quels furent les
motifs & les commencemens de la guerre,
dont l'Apologiste parcourt les principaux éve-
nemens ; il marque aussi comme le Prince
Ragotzki fut élu légitimement & suivant les
Loix , Prince Souverain de Transilvanie ; di-
gnité que plusieurs de ses Ancêtres avoient
eu avant lui : il n'oublie pas les divers mou-
vemens que se donnerent les Ministres d'An-
glettre & de Hollande , en qualité de Mé-
diateurs , pour rétablir la Paix en Hongrie :
Toutes les entrevûes qu'on a eu sur ce sujet ,
ont été infructueuses par la seule faute de la
Cour de Vienne , comme les Ministres Me-
diateurs l'ont avouéz , dit-il , dans plusieurs
de leurs Lettres.

Au mois de Septembre 1704. les Etats de
Hongrie s'assemblerent à Szcheny , pour s'u-
nir par les liens d'une Confederation indisso-
luble : cette assemblée étoit composée des
Grands

Grands, des Prélats, de la Noblesse & des Villes libres, & donnerent naissance à ce qu'on a appellé depuis, *Etats confederéz pour la liberté de Hongrie*. L'Empereur même les a nommés *Etats confederéz de Hongrie*, dans le Traité de Treve qu'il conclut avec eux le 8. May 1706. & Sa M. I. fit publier dans ce tems-là une Déclaration qui deffendoit de donner aux Hongrois le nom injurieux de *Rebelles, Revoltez, Traîtres, &c.* n'étant permis que de les nommer *Confederéz* ou *Mécontents*.

Dans l'assemblée de 1704. les Etats de Hongrie élurent pour Chef & Duc de la Confederation le Prince François Ragotski, & le Comte Berezini pour son Lieutenant Général: on lui nomma un nombre de Senateurs pour lui servir de Conseil en ce qui regarde le Gouvernement du Royaume, & le Prince soumit lui-même sa conduite à l'examen & à la censure de ce Senat.

La guerre d'Espagne avoit fait naître de grandes idées aux Cours de Vienne, d'Angleterre & d'Hollande, dont les plus essentielles étoient d'établir la domination Impériale en Italie, celle d'Hollande aux Pais Bas Espagnols, & la résolution de partager le commerce des Indes entre cette République & l'Angleterre: ces vastes projets se forment aisément dans l'idée des hommes, mais l'exécution demande des siècles entiers. On crut donc que pour parvenir à ce dessein, il falloit se débarasser pour un tems de la guerre d'Hongrie: l'Empereur en fit les premières avances, en nommant ses Plenipotentiaires, l'Angleterre & la Hollande faisoient l'office de Médiateurs.

Les Confederéz crurent que c'étoit de bon-

ne foi qu'on vouloit rendre à leur Patrie le repos que les Ministres de la Cour de Vienne leur avoient ravi : on s'assembla de part & d'autre ; les Médiateurs ayant exigé que les Hongrois donnassent par écrit leurs demandes & leurs griefs , ils les réduisirent en 23. articles , dont voici en abrégé les principaux.

„ Que les Confederez demandoient une
 „ garantie solide , pour l'observation de ce
 „ qui seroit arrêté par ce Traité. Que ce qui
 „ avoit été conclud en 1686. entre l'Empereur,
 „ d'une part, le Prince & Etats de Transil-
 „ vanie d'autre, seroit exécuté. Que les ré-
 „ sultats de la Diette de Presbourg de 1687.
 „ seroient cassés & annulés. Qu'on n'en-
 „ voyeroit jamais aucunes Troupes étrange-
 „ res en Hongrie, qu'elles ne fussent soumi-
 „ ses aux ordres des Généraux de la Nation,
 „ conformément aux anciennes Loix. Que
 „ la Charge de Palatin de Hongrie seroit
 „ rétablie avec toutes ses prérogatives, &c.

Ces demandes n'étant pas conformes aux intentions de la Cour Imperiale , furent re-
 jettées & les Conferances de Paix rompuës ,
 le seul fruit qu'on en tira , c'est qu'on con-
 vint d'un cartel réciproque pour l'échange des
 prisonniers, tant pour le passé que pour l'a-
 venir , que le Général Heister a mal observé
 l'année dernière. La guerre ayant recommen-
 cé avec plus de chaleur les années suivantes,
 & l'Empereur se voyant pressé de toutes parts,
 fit écrire au Prince Ragotzki, Duc de la Con-
 federation , par le Cardinal de Saxe-Zeith ,
*que la Cour Imperiale promettoit enfin de con-
 sentir à tout.* Ce Prince répondit en peu de
 mots à Son Eminence , *Monseigneur* , dit-il,
vous avez omis dans votre Lettre de marquer

à quoi la Cour Imperiale offre de consentir, & quelle caution elle offre pour sureté de ses promesses. Je suis, &c.

L'Apologiste passe des affaires d'Hongrie à celles de Transilvanie ; tout ce qu'il en dit est curieux & intéressant, il y a des faits qui méritent de trouver place dans l'histoire, on les verra le mois prochain, dans ce qui nous reste à examiner de cette Apologie.

II. On a donné depuis peu à Paris une nouvelle Edition de *Quinte-Curse*, augmentée d'un Indice de Géographie très-curieux, mais quelques éditions qu'on donne de cet excellent Auteur, il sera difficile de les porter au point de perfection, que le R. Pere le Tellier, aujourd'hui Confesseur du Roi, porta celle qu'il publia il y a quelques années : ce sçavant Jesuite éloigné des préjugés fort ordinaires à ceux qui travaillent sur les ouvrages des Anciens, ne s'attache uniquement qu'à la vérité, il prend un grand soin de démêler les faits certains & incontestables, des choses apocriphes & fabuleuses ; il seroit à souhaiter que cette regle fût suivie par tous ceux qui travaillent sur les Anciens.

III. Le 20. Janvier dernier, Mr. l'Abbé de Ballaudrin, soutint en Sorbonne sa Thèse de Tentative. Il y eut une très-grande assemblée ; beaucoup de Prelats, & quantité de gens de la premiere distinction ; Mr. l'Abbé Macé y présida, & le Soutenant s'attira de grands éloges de toute l'assemblée : Mr. Ballaudrin est d'une très-ancienne famille de Bresse, alliée aux meilleures maisons de ce País là.

IV. Mr. le Baron de Sparre, Chevalier de Saint Louis, Lieutenant Colonel & Major du Regiment Allemand de Sparre au service de

France, a publié depuis quelque tems le *Code Militaire de France*, ou compilation de toutes les Ordonnances faites sous le Regne du Roi d'aujourd'hui, concernant l'Art Militaire. Ce Livre vient d'être réimprimé en Hollande.

L'Ecole galante ou l'art d'aimer par Arlequin.

V. Il y a quelques mois qu'on a donné une nouvelle pièce de Théâtre au public, sous ce titre, *l'Ecole galante, ou l'art d'aimer par Arlequin*. Elle est de la façon de Dominique fils du fameux Arlequin, qui autrefois divertissoit tout Paris sur le Theatre Italien. Le dénoüement de la piece, est qu'Arlequin à la veille d'épouser Argentine, se la vit enlever par Leandre, auquel il avoit appris *l'art d'aimer*. On jugera du génie de l'Auteur par ces vers qu'Arlequin débite à Leandre.

Un Garçon sans Maîtresse, est un vaisseau sans rame,

Une Ville sans porte, enfin un corps sans ame,

Un Canon sans affut, c'est un fleurve sans eau,

Palais sans fondement & lame sans fourreau.

Tu n'aimes rien, dis-tu, fit donc, c'est vivre en bête,

Tu peux facilement faire quelque conquête;

La beauté la plus fiere en t'écoutant parler,

D'elle-même aussi tôt viendra capituler.

Tout aime dans le monde & c'est pure folie,

De narguer les apas d'une femme jolie;

Les plus braves Heros sensibles à leur tour,

Ont sans peine accordé Bellonne avec l'amour.

Un peu plus bas Arlequin donne à son disciple l'exemple des animaux brutes, pour lui persuader que tout est susceptible d'amour.

Il n'est point d'animal qui n'aime tendrement,
Le Singe la Guenon, le Cheval la Jument;
Le Coq aime la Poule, & l'Ane son Aneffe,
Le gros Taureau soupire & mugit de tendresse;
La chaste Tourterelle aime son Tourtereau,
Et la belle Perdrix brûle pour son Perdreau.
Le Lion plein de feu, rougit pour sa Lionne,
Et le Goujon fretille auprès de sa Goujonne.
La Chate appelle en miaulant son matou,
Et la sombre Choïette est folle du Hibou.

VI. Mr. le Blanc a publié un *Traité historique des Monoyes de France*, depuis le commencement de la Monarchie Françoisse jusques à present : ce *Traité* est suivi d'une dissertation historique sur les Monoyes frappées à Rome, sous le nom de Charles Magne & des Princes de son sang qui ont regné en Italie.

Traité des Monoyes.

VII. Depuis l'impression du dernier Journal de Janvier, on a fait plusieurs heureuses experiences du secret contre les fievres malignes, qu'on a lû à la page 82. Voici un autre secret qui n'est pas moins important, il vient de Tollede, & l'on nous assure qu'il est immanquable : ceux qui en feront quelque experience, sont priez de nous faire informer du succès qu'il aura eu, mais d'une maniere à ne laisser aucune suspicion, car on sçait qu'il y a des gens, qui par ignorance ou par jalousie aiment souvent mieux voir mourir les hommes, que de les guerir par un remede connu du public.

Heureux effets du remede contre les fievres malignes.

Remede pour rompre très-certainement la pierre dans les reins & dans la vessie.

Secret ou remede pour rompre la pierre dans les reins & dans la vessie.

VOici les préparations qu'il faut faire par avance, pour s'en servir utilement lors que l'occasion s'en presentera.

1°. Prenez un jeune Bouc, tourmentez-le pour le mettre bien en colere, lors que vous le verrez comme enragé, faites-le seigner, laissez perdre le premier & le dernier sang, qui ne vaut rien; conservez celui du milieu pour l'employer de la maniere qu'il sera indiqué plus bas.

2°. Prenez quatre onces d'huile de Terebentine, graine de Genevre & huile d'ambre blanc ana. Deux onces esprit de sel, une once du sang du jeune Bouc dont on vient de parler, mettez le tout dans un alambic de verre, avec vne poignée de graine de Genevre concassée, (la précédente doit être en entier.) Luttez bien une Chape à bec & récipiant, & distillez à feu de sable selon l'art; mettez dans un vaisseau bien bouché l'huile qui en distillera, afin de la conserver pour vous en servir dans le besoin, suivant la dose qui sera prescrite.

3°. Prenez une peinte de jus de Parrietere, une peinte de jus de petit limaçons, demi peinte de jus d'oignons blancs, ajoutez une dragme du sang du jeune Bouc, autant de sel de Tatre, la même dose de semence de Roquette, plus semence d'anis ana, sel commun, Fenouil, de chacun aussi une dragme. Faites distiler le tout suivant l'art, & conservez dans un vaisseau bien bouché l'eau qui distillera, pour vous en servir de la maniere ci après. Voilà

Voilà la composition, & voici l'usage qu'il en faut faire.

L'ors qu'on s'apercevra qu'on est attaqué de la pierre, soit dans les reins, soit dans la vessie ; mettez dans un verre de vin blanc douze gouttes de l'*huile*, qui est la seconde préparation ci-dessus marquée, & vingt quatre gouttes de l'*eau*, de la troisième préparation ; faites-le boire au malade le matin étant à jeun, réiterez sept à huit matins de suite ; très-certainement la pierre sera brisée & reduite en menu sable, que l'urine entrainera aisément hors du corps de l'homme.

Celui qui m'a envoyé ce mémoire me marque en termes formels, que ce remède admirable est certain, incomparable, & le meilleur qu'on ait trouvé depuis la création du monde. Comme on le donne aux Lecteurs gratuitement, on ne les croiroit pas bien fondez de dire que cet éloge est susceptible de trop de vanité. Je souhaite que ceux qui sont affligez de ce mal, en soient gueris par ce remède, & que pour toute recompense ils me donnent avis de leur guérison, en affranchissant leurs paquets.

VIII. Voici un sonnet qui fut fait lors qu'on apprit la défaite de l'Armée des Alliez qui avoit pénétré en Castille.

Sonnet sur
la défaite
des Alliez en
Castille.

Tremblez Ligueurs, tremblez, c'est le sang
d'Henri IV.

Qui porte dans vos Camps le carnage &
l'horreur,

Si vos fiers Généraux ont osé le combattre,
Leur défaite est le fruit de leur folle valeur.

Même dans ses rempars Stanhope se fait battre,
Staremberg.

Staremberg combat avec plus de fureur ;
 Mais c'est là ce qui doit d'autant plus vous
 abattre ,
 Que c'est ce qui fait mieux triompher le vain-
 queur.

Catalans, s'il vous reste encore quelque pru-
 dence ,
 Mettez les armes bas, prévenez son courroux ,
 Vous savez son courage , éprouvez sa clemence.

Et nous vrais Espagnols commençons à con-
 noître ,
 Que le sang qui combat se vaillamment pour
 nous ,
 Et seul digne aujourd'hui de nous donner un
 Maître.

IX. Au mois de Janvier on exposa en ven-
 te à Paris, ou ouvrage intitulé, *Traité de
 Physique contre les principes des Chimistes.*
 L'Auteur démontre par de solides raisons,
 l'impossibilité de la transmutation des mé-
 taux, & l'imaginaire idée qu'on se fait de
 trouver le secret de la pierre philosophale.
 Cette recherche, à laquelle on travaille dé-
 puis plusieurs siècles, n'a servi jusqu'à pré-
 sent, qu'à ruiner la plus grande partie de
 ceux qui y ont travaillé, & à'en conduire un
 très-grand nombre sur l'échaffaut. La verita-
 ble pierre Philosophale consiste en la sobriété
 du jeu, des femmes & de la table; en la
 modestie des habits, des ameublemens & des
 équipages. L'excès sur ces six chefs a tou-
 jours dérangé, & souvent renversé la fortune
 des hommes.

*Traité con-
 tre les Chi-
 mistes & l'a-
 bus de la
 pierre philo-
 sophale.*

Nota. Dans le précédent Journal de Février, page 144. il s'est glissé une faute qui doit être corrigée à la Table des Planettes : au lieu de Mars, mettez Mercure ; & au lieu de Mercure, mettez Mars, sans néanmoins rien changer aux chiffres ; car Mercure doit porter le chiffre 39. & Mars le chiffre 114.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Mariages & mors des Princes & autres personnes Illustres.

I. **L**E 21. Janvier le Marquis de Garlande épousa Mademoiselle de Murot, dont le frere est President à Mortier au Parlement de Grenoble : elle a eu pour dotte la Terre de Sablon près de St. Valier, qui vaut cent mille livres. Mr. de Garlande avoit épousé en premieres noces Mademoiselle de Senetere.

Mariages.

Mr. de Regnault Conseiller au Prédial & Cours des monoyes de Lion, d'une des plus anciennes Maisons du Lionois, a épousé Mademoiselle de la Fay, de la Maison de Chapuys, une des plus belles filles du Royaume.

Mr. le Marquis de Laubespine, d'une Illustre Famille, qui a donné des Secretaires d'Etat à la Cour de France, & un Evêque à l'Eglise d'Orleans, a épousé Madame la Marquise de Marillac, veuve du Marquis de Marillac, qui fut tué à la Bataille d'Hochstedt : cette Dame est sœur de Monsieur le Duc de Beauvillers & de St. Amand.

Le

Le 21. Janvier Mr. le Comte de Chastillon épousa une des filles de Mr. Voysin Ministre & Secrétaire d'Etat pour la guerre.

Il y a à la Cour de France plusieurs autres mariages de distinction , entre autres celui du Duc de Fronsac, fils aîné de Mr. le Duc de Richelieu , avec Mademoiselle de Noailles; & celui du fils de Mr. le Maréchal de Matignon, avec Mademoiselle de Soubise.

II. Le Prince d'Anhalt-Zerbst mourut le 18. Novembre dernier des blessures qu'il avoit reçu à l'Armée des Alliez , lorsqu'elle étoit occupée au siège d'Airc.

Morts.

Dame Marie Nicole de Gorlier de Dreuilly, femme de Messire Jean-Baptiste Mathieu Molé de Champlatreux , Président à Mortier au Parlement de Paris, y mourut le onze Janvier âgée de 33. ans.

Mr. le Marquis de Feuquieres Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Verdun, mourut le 27. Janvier d'une retention d'urine âgé de 61. an : il laisse des enfans de son mariage avec Madame de Feuquiere, qui est de la Famille d'Hocquincourt; sçavoir Mr. de Feuquieres, qui a épousé Mademoiselle Mignard, & Madame la Marquise de Souvré. Mr. de Feuquieres étoit frere de Mr. l'Evêque d'Agde & de Mr. le Comte de Rebenac , qui a été Ministre du Roi dans les Cours d'Allemagne : ces Messieurs sont de la Maison de Paz très ancienne dans le Royaume, alliez aux Maisons de le Clerc du Trembley & de Barjot-d'Auneuil, dont Mr. le Comte du Mazy est chef.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Mars 1711.

ARTICLE I. <i>Espagne.</i>	pag. 151
ARTICLE II. <i>France.</i>	163
ARTICLE III. <i>Suisse.</i>	169
ARTICLE IV. <i>Allemagne & Nord.</i>	181
ARTICLE V. <i>Angleterre.</i>	187
ARTICLE VI. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	200
ARTICLE VII. <i>Litterature.</i>	207
ARTICLE VIII. <i>Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres.</i>	221

